

Réaménagement du karting

Eyguières (13)

Évaluation Simplifiée des Incidences

SITES NATURA 2000 :

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

FR9301594 « LES ALPILLES »

FR9301595 « CRAU CENTRALE – CRAU SECHE »

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR9312013 « LES ALPILLES »

FR9312064 « CRAU »

Réalisé pour le compte de



Chef de projet

Frédéric PAWLOWSKI

06 85 31 47 56

f.pawlowski@ecomед.fr

ECO-MED Ecologie & Médiation S.A.R.L. au capital de 150 000 euros

TVA intracommunautaire FR 94 450 328 315 | SIRET 450 328 315 000 38 | NAF 7112 B

✉ Tour Méditerranée 13^{ème} étage, 65 avenue Jules Cantini 13298 MARSEILLE Cedex 20

☎ +33 (0)4 91 80 14 64 📠 +33 (0)4 91 80 17 67 contact@ecomед.fr www.ecomed.fr

Référence bibliographique à utiliser

ECO-MED 2020 – Évaluation Simplifiée des Incidences du projet de rénovation du karting d’Eyguières sur le réseau Natura 2000 local – NGE – Eyguières (13) – 87 p.

Suivi de la version du document

08/10/2020 – Version 1
21/10/2020 – Version 2
10/12/2020 – Version 3

Porteur du projet


Nom de l’entreprise : NGE
Adresse de l’entreprise : Avenue de Laurade, 13103 Saint-Étienne-du-Grès

Contact Projet : Pierre SIGNORET – Directeur Développement
Coordonnées : psignoret@nge.fr

Equipe technique ECO-MED

Frédéric PAWOWSKI – Chef de projet – Ornithologue
Sébastien CABOT – Ornithologue
Lucile BLACHE – Géomaticienne
Auxence FOREAU – Batrachologue/Herpétologue
Léo NERY – Botaniste
Robert DAWE – Mammalogue

Le présent rapport a été conçu par l’équipe ECO-MED et a été soumis à l’approbation de Frédéric PAWLOWSKI.

1	
2	
3	
4	

Illustrations page de garde :

- 1 – Aperçu de la zone d’étude, F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, *in situ* (13)
2 – Aperçu de la zone d’étude, F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, *in situ* (13)
3 – Aperçu de la zone d’étude, F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, *in situ* (13)
4 – Aperçu de la zone d’étude, F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, *in situ* (13)

Table des matières

Préambule	6
1. Description du projet	7
1.1. Coordonnées du porteur de projet.....	7
1.2. Localisation du projet	7
1.3. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local	10
1.4. Description du projet	12
2. État des lieux	13
2.1. Méthodologie employée.....	13
2.2. Périmètres à statut	14
2.3. Usage actuel de la zone d'étude	17
2.4. Milieux naturels présents	17
3. Présentation de la ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude.....	19
3.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD.....	20
3.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la FR9301595 « Crau sèche – Crau centrale »	22
3.3. Objectifs généraux de conservation	24
4. Présentation de la ZSC FR9301594 « les alpillles » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude	25
4.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD de la ZSC FR9301594 « Les Alpilles »	25
4.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la FR9301594 « Les Alpilles »	29
4.1. Objectifs généraux de conservation	29
5. Présentation de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude	30
5.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	31
5.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	40
5.3. Objectifs généraux de conservation	42
6. Présentation de la ZPS FR9310064 « Crau » et Approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude	43
6.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9310064 « Crau »	45
6.2. Autres espèces importantes d'oiseaux listées au FSD de la ZPS FR9310064 « Crau »	58
7. Autres espèces à enjeu avérées	60
8. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local	61

8.1.	Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 du/des site(s) évalué(s)	61
8.2.	Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 du/des site(s) évalué(s)	65
8.3.	Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore du/des site(s) évalué(s).....	70
8.4.	Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées	70
8.5.	Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques.....	71
9.	Recommandations	72
10.	Conclusion sur les incidences	74
Annexe 1	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en PACA et Languedoc-Roussillon – Source INVMED	75

Table des cartes

Carte 1 :	Localisation de la zone d'étude.....	8
Carte 2 :	Zone d'étude.....	9
Carte 3 :	Réseau Natura 2000 local	11
Carte 4 :	Plan de masse du projet.....	12
Carte 5 :	Zonages d'inventaires écologiques	15
Carte 6 :	Périmètres des Plans Nationaux d'Actions	16

Préambule

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du karting sur la commune d'Eyguières (13), le bureau d'études ECO-MED a été missionné par NGE afin de réaliser une **Evaluation Simplifiée des Incidences** (ESI) dans le cadre de son dossier administratif.

Cette évaluation porte sur les sites Natura 2000 suivants :

- **Zone Spéciale de Conservation FR9301594 « Les Alpilles » ;**
- **Zone Spéciale de Conservation FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »**
- **Zone de Protection Spéciale FR9312013 « Les Alpilles »**
- **Zone de Protection Spéciale FR9312064 « Crau ».**

Dans ce contexte, le bureau d'études ECO-MED, spécialisé dans l'expertise écologique et le conseil appliqués à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur des milieux naturels, a mobilisé une équipe de six experts sous la coordination de Frédéric PAWLOWSKI.

Le présent document constitue l'Evaluation des Incidences, version simplifiée du projet au titre de l'art. L.414-4 du Code de l'Environnement.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale) : NGE - Pierre SIGNORET – Directeur Développement (psignoret@nge.fr)

Commune et département : Projet sur la commune d'Eyguières (13)

Adresse : Avenue de Laurade, 13103 Saint-Étienne-du-Grès

Nom du projet : Réaménagement du karting d'Eyguières

1.2. Localisation du projet

La zone d'étude est localisée au sud de la commune d'Eyguières, dans la plaine de la Crau. La zone d'étude est composée d'un karting, situé au sud-ouest de l'aérodrome d'Eyguières.

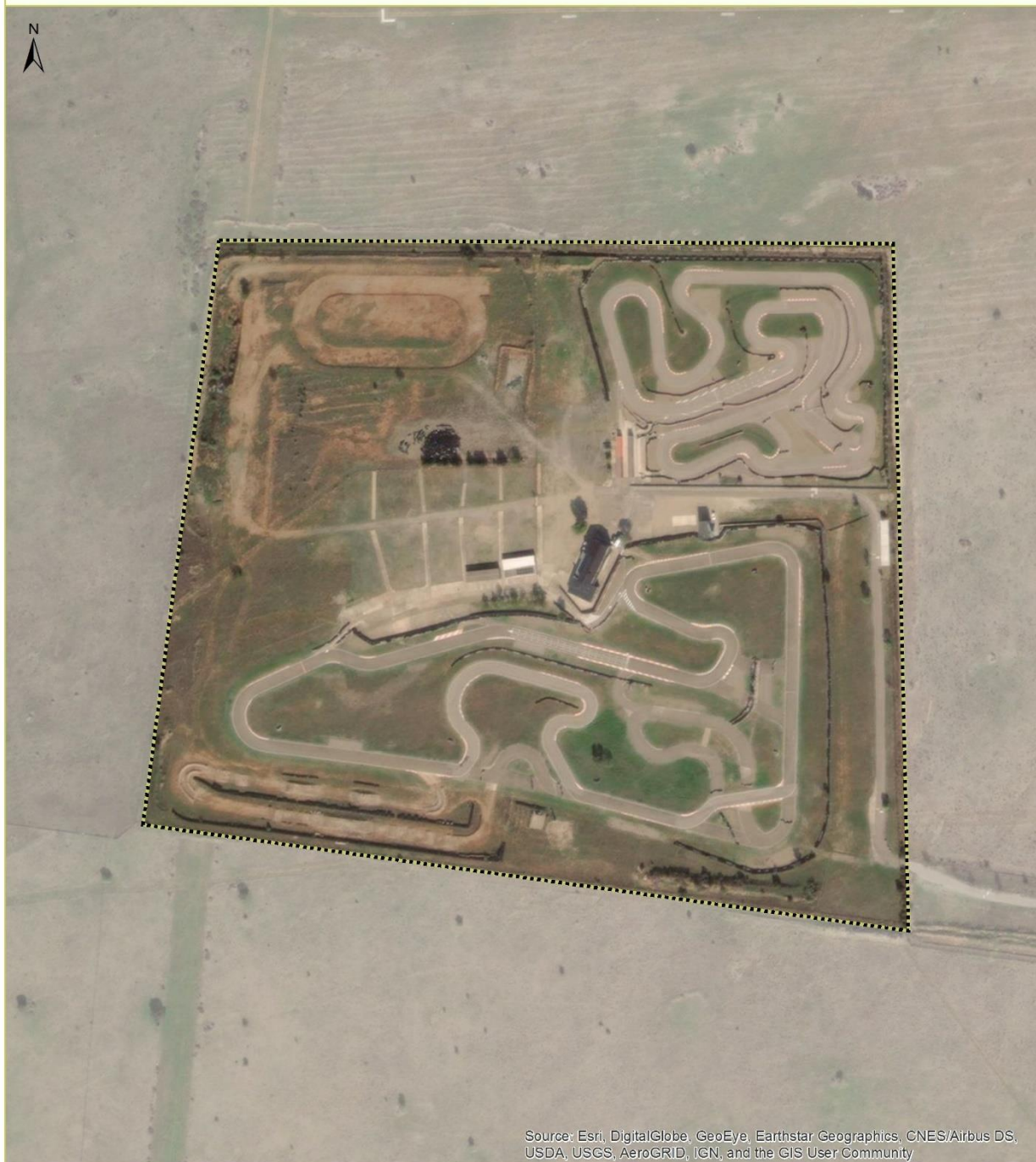
Comme cela sera détaillé par la suite, la zone d'étude est composée des installation du karting existant : parkings, bâtiments, pistes, dépendances, etc.




Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE

Rénovation du karting - Eyguières (13)



 Zone d'étude (environ 16,05 ha)



Sources : NGE / ECO-MED 2020
Fond : World Map Imagery® ESRI
Réalisation : ECO-MED (L.BLACHE) 06/10/2020
Réf. ECO-MED : 3415

0 25 50 75
Mètres

Carte 2 : Zone d'étude

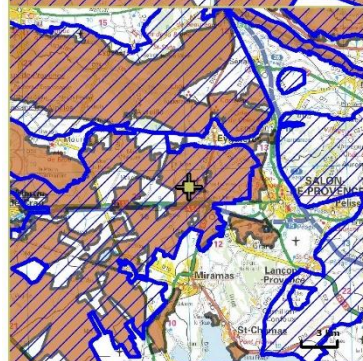
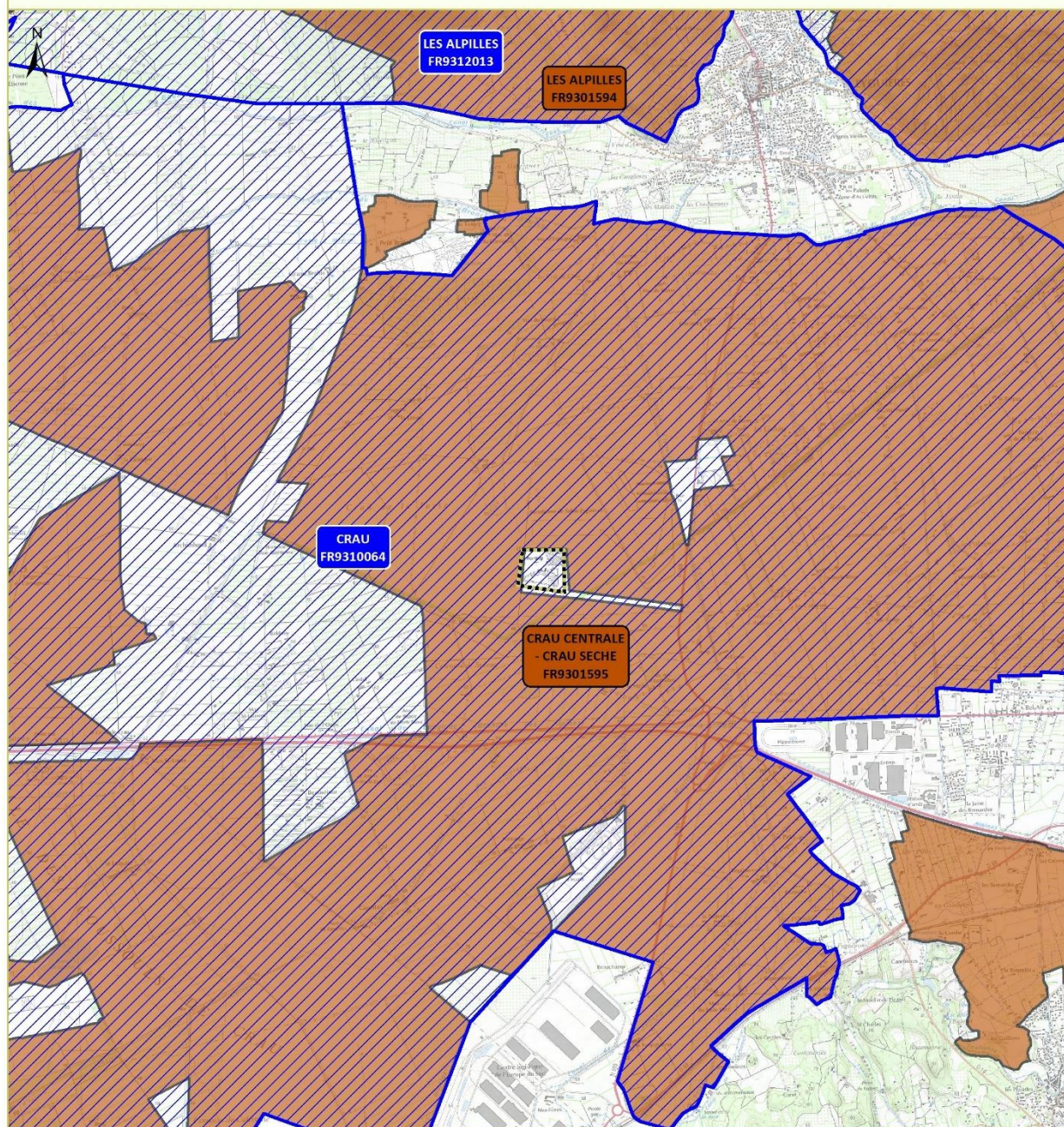
1.3. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local

Type	Nom du site	Habitat(s) et espèce(s) Natura 2000	Distance avec le projet	Lien écologique
ZSC	FR9301594 « Les Alpilles »	9 habitats 8 mammifères 1 poisson 5 invertébrés	4,5 km	Fort
ZSC	FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »	10 habitats 8 mammifères 1 poisson 1 reptile 4 invertébrés	Contigu	Très fort
ZPS	FR9312013 « Les Alpilles »	32 oiseaux	4,5 km	Modéré
ZPS	FR9312064 « Crau »	73 oiseaux	Incluse	Très fort

ZSC : Zone Spéciale de Conservation / ZPS : Zone de Protection Spéciale

RÉSEAU NATURA 2000

Rénovation du karting - Eyguières (13)



} Zone d'étude

Directive Habitats

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Directive Oiseaux

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Carte 3 : Réseau Natura 2000 local

1.4. Description du projet

Le projet consiste en le réaménagement du karting existant.

Présence d'éclairages nocturnes	Oui	Eclairage occasionnel de la piste sud
Défrichage et coupe d'arbres	Non	Pas d'arbres actuellement présents
Présence de milieux aquatiques ou humides	Non	Plaine de la Crau
Durée prévisible et période envisagée	DSP 25 ans	Ouverture 12 mois par an
Durée approximative des travaux, saison, diurnes ou nocturnes	Durée des travaux de 4 mois environ	Travaux réalisés de mars à juin et en journée
Rejet, connexion aux réseaux, stockage de gravats	Assainissement autonome fosse septique, recueil des eaux pluviales de plateforme en limite de terrain	Modelages paysagers en merlon Nord et Sud (faible hauteur)
Coût du projet	1,5 M€	Modernisation et sécurisation du site



Carte 4 : Plan de masse du projet

2. ÉTAT DES LIEUX

2.1. Méthodologie employée

Une équipe de cinq experts sur site a été mobilisée : Léo NERY (botaniste), Auxence FOREAU (herpétologue), Sébastien CABOT (ornithologue), Emma VALADAS (entomologiste) et Robert DAWE (mammalogue) sous la coordination de Frédéric PAWLOWSKI.

Le travail d'ECO-MED s'est basé à la fois sur les plans et les descriptifs du projet fournis par NGE ainsi que sur l'analyse de la base de données d'ECO-MED et les données du FSD (Formulaire Standard de Données) des sites Natura 2000 concernés. Deux experts ont visité la zone d'étude.

Cette évaluation a permis de réaliser une cartographie des habitats et d'évaluer les potentialités de présence d'habitats et d'espèces Natura 2000 afin de statuer sur les incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local. Le lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et le réseau Natura 2000 local a également été analysé.

Groupe biologique étudié	Expert	Date des prospections	Nombre de passages	Méthode appliquée
Flore / Habitats naturels	Léo NERY	09, 10 et 14 avril 2020 11 et 14 mai 2020 1 et 2 juillet 2020	7 passages diurnes	Les deux premières journées ont permis de relever les habitats naturels et l'inventaire floristique exhaustif s'est fait sur l'ensemble des trois périodes de passage (avril, mai et juillet).
Insectes	Emma VALADAS	12 mai 2020 04 juin 2020 17 juin 2020 29 juillet 2020 (D+N) 30 juillet 2020 (D+N) 07 août 2020 12 août 2020 (D+N)	7 passages diurnes 3 passages nocturnes	Les journées de terrain ont été réalisées afin d'identifier les espèces d'insectes ainsi que leurs habitats d'espèce (plantes hôtes, etc.).
Reptiles / Amphibiens	Auxence FOREAU	06 mai 2020 22 mai 2020 12 juin 2020 26 juin 2020	4 passages diurnes	Les journées de terrain ont été réalisées afin d'identifier les espèces d'amphibiens et de reptiles, ainsi que leurs habitats d'espèce.
Oiseaux	Sébastien CABOT	21 février 2020 (D) 06 avril 2020 (D+N) 23 avril 2020 (D+N) 01 juin 2020 (D) 11 juin 2020 (D) 17 juin 2020 (D+N)	6 passages diurnes 3 passages nocturnes	L'ensemble des inventaires (diurnes et nocturnes) a été réalisé principalement durant la période de reproduction de l'avifaune, ainsi qu'en période hivernale, afin d'inventorier les espèces Natura 2000 présentes, d'identifier les habitats d'espèces et d'évaluer la potentialité de présence d'éventuelles espèces Natura 2000 qui n'auraient pas pu être observées durant ces périodes (espèces migratrices notamment).
Mammifères	Robert DAWE	19 mai 2020 (D+N) 20 mai 2020 (D+N) 28 juillet 2020 (D+N) 29 juillet 2020 (D+N) 08 septembre 2020 (N) 16 septembre 2020 (D+N)	5 passages diurnes 6 passages nocturnes	L'ensemble des inventaires (diurnes et nocturnes) a été réalisé durant la période de transit printanier (mai), de reproduction (juillet) et du transit automnal (septembre). Outre les écoutes actives et passives, les inventaires diurnes ont permis de rechercher les éventuels gîtes (arboricoles ou bâtis) et d'évaluer les corridors de déplacement des espèces.

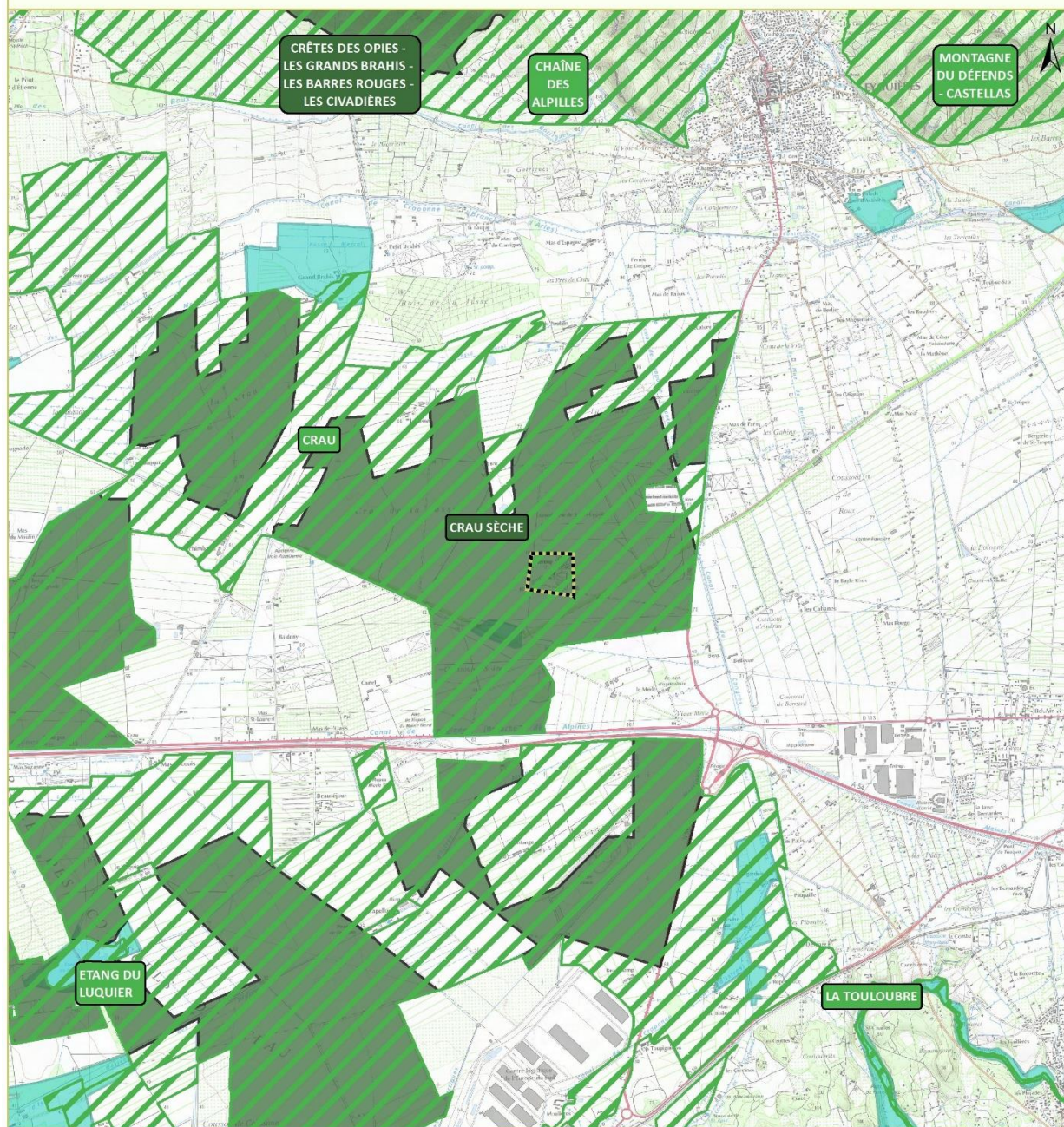
D : diurne ; N : nocturne

2.2. Périmètres à statut

Type	Nom du site	Projet situé au sein du site
Réserve Naturelle Nationale	RNN des Coussouls de Crau	Contigu
Réserve Naturelle Régionale	-	Non
Parc National	-	Non
Arrêté de Protection de Biotope	-	Non
Site Classé	-	Non
Site Inscrit	-	Non
Projet d'Intérêt Général	-	Non
Parc Naturel Régional	PNR des Alpilles	Oui
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	ZNIEFF de type I : N°930020454 « Crau sèche »	Oui
	ZNIEFF de type II : N°930012406 « Crau »	Oui
Réserve de Biosphère	-	Non
Site RAMSAR	-	Non
Plan National d'Actions	Aigle de Bonelli (Domaine vital)	Oui
	Faucon crécerellette (Domaine vital)	Oui

INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES

Rénovation du karting - Eyguières (13)



} Zone d'étude

ZNIEFF terrestres

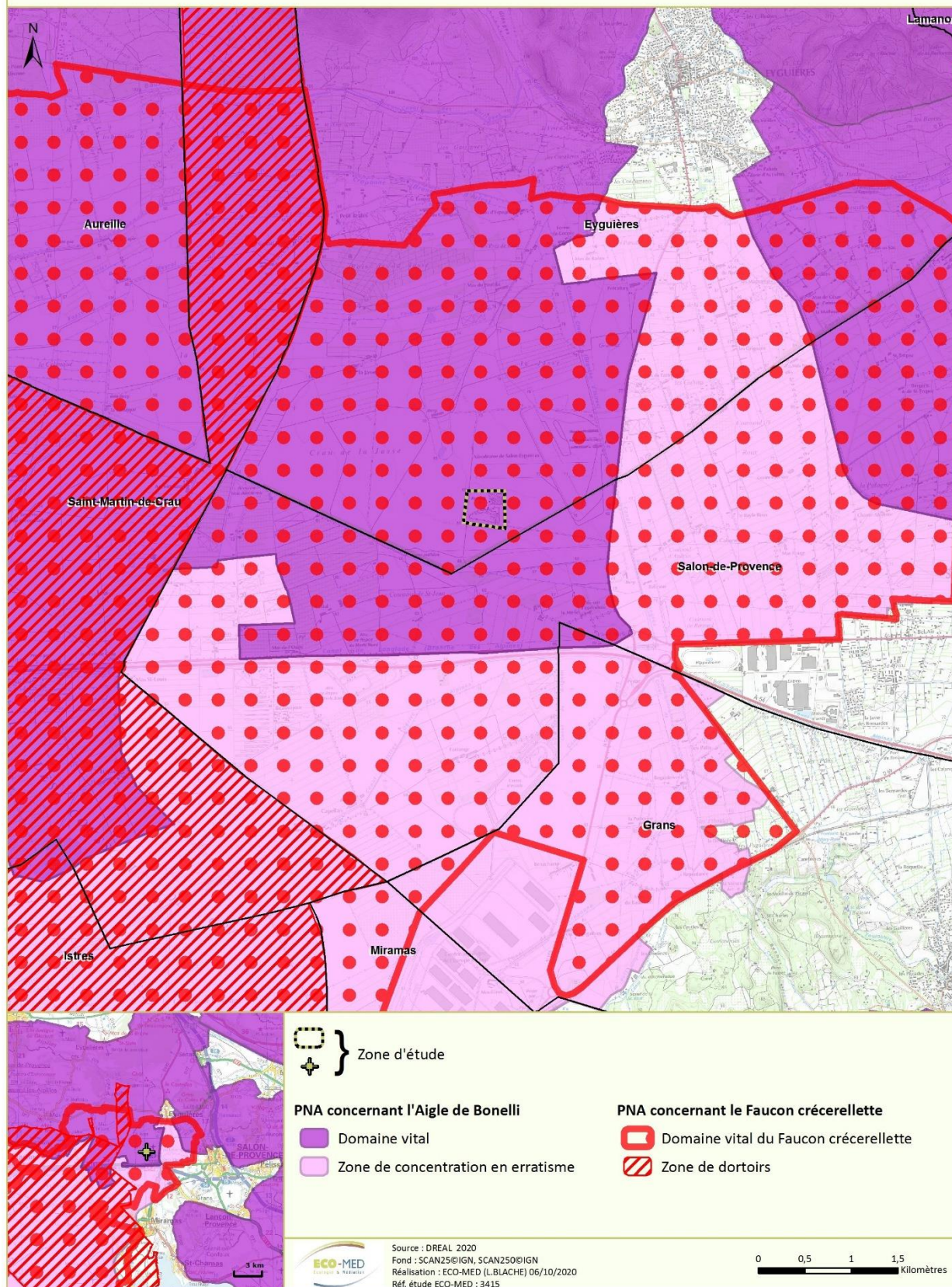
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Zone humide issue d'inventaires divers

Carte 5 : Zonages d'inventaires écologiques

PLANS NATIONAUX D'ACTION EN FAVEUR DES OISEAUX

Rénovation du karting - Eyguières (13)



Carte 6 : Périmètres des Plans Nationaux d'Actions

2.3. Usage actuel de la zone d'étude

La zone d'étude est actuellement composée d'un karting en activité.

Usage	Présence dans la zone d'étude
Pâturage / fauche	Oui
Chasse	Non
Pêche	Non
Sports & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, aéromodélisme, aviation, etc.)	Oui
Agriculture	Non
Sylviculture	Non
Décharge sauvage	Non
Perturbations diverses (inondation, incendie, etc.)	Non
Cabanons	Non

2.4. Milieux naturels présents

La zone d'étude est totalement composée d'un terrain de karting (EUNIS : J4.2) et de ses dépendances anthropiques.

Aucun habitat naturel n'est présent au sein de la zone d'étude.

La zone d'étude est entourée d'habitats naturels (coussouls) composant le terrain d'aviation d'Eyguières au nord et à l'est, et de coussouls pâturés à l'ouest et au sud, hors terrain d'aviation.

Ainsi, la zone d'étude est une enclave anthropique au sein d'un secteur de coussoul fonctionnel. Aucune parcelle de coussoul n'est présente au sein de la zone d'étude, correspondant au périmètre grillagé du karting.

Aucun cours d'eau, même temporaire, n'est présent à proximité de la zone d'étude.

Les photos ci-après illustrent différentes vues de la zone d'étude :



Aperçus des pistes

F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, Eyguières (13)



Périphérie des pistes

F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, Eyguières (13)



Piste et bâtiment existant

F. PAWLOWSKI, 08/09/2020, Eyguières (13)

3. PRESENTATION DE LA ZSC FR9301595 « CRAU CENTRALE – CRAU SECHE » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 29/06/2020

Surface : 31 538 ha

Dates de désignation : 31/10/2004 (pSIC), 19/07/2009 (SIC) et 22/01/2010 (ZSC)

Mise à jour : 09/11/2017

État du DOCOB : en animation

La Crau est une vaste plaine formée d'un épandage naturel de cailloutis grossiers, cimentés en un poudingue à quelques centimètres de profondeur. La particularité du substrat, associée au climat local et à un pâturage ovin extensif multiséculaire, est à l'origine d'une végétation steppique unique en France, qui s'étend sur le "coussoul". Sur les mêmes terrains, et à proximité des coussouls, des canaux réalisés dès le 16ème siècle amènent l'eau de la Durance et ses alluvions : les limons ont créé peu à peu un sol. C'est sur ce sol que pousse la prairie de Crau. Accueillant le pâturage ovin d'hiver, complémentaire de celui des coussouls, les prairies, irriguées par submersion, assurent l'essentiel de l'alimentation de la nappe de Crau : les ripisylves des canaux et un réseau dense de haies ont créé un système bocager unique qui abrite une faune spécifique.

Le Coussoul régresse au profit des cultures intensives. Celles-ci génèrent aussi une pollution de la nappe de Crau, pollution qui se manifeste par la rudéralisation de la végétation des "roubines". L'abandon du pâturage laisse par endroit la dynamique de la végétation s'exprimer, au détriment du coussoul. De même, la prairie de Crau régresse sous la pression de l'arboriculture. La vulnérabilité du site est aussi liée aux extensions routières et industrielles, à l'urbanisation et aux extensions d'exploitations agricoles intensives.

Au total, 10 habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents dont 3 d'intérêt prioritaire. Au total, quatre espèces d'insectes (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lucane cerf-volant et Grand capricorne), une espèce de poisson (Blageon), une de reptile (Cistude d'Europe), et huit de chauves-souris ont permis sa désignation.

3.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD

3.1.1. Habitat naturels Natura 2000 (DH1)

Tableau 1. Habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »

Code EUR28 - Type d'habitat	% de couverture de cet habitat dans la ZSC	Représentativité	Superficie relative par rapport au réseau Natura 2000	Conservation	Evaluation globale	Présence dans la zone d'étude
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,02%	Significative	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne	Significative	Non
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,01%	Significative	$2 \geq p > 0 \%$	Moyenne	Significative	Non
3170 - Mares temporaires méditerranéennes*	0%	Significative	$2 \geq p > 0 \%$	Moyenne	Significative	Non
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	25,8%	Excellente	$100 \geq p > 15 \%$	Excellente	Excellente	Non
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0,04%	Significative	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne	Significative	Non
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	40,8%	Excellente	$100 \geq p > 15 \%$	Excellente	Excellente	Non
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i> *	0,01%	Non significative				Non
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	0,66%	Significative	$15 \geq p > 2 \%$	Moyenne	Significative	Non
92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	0%	Non significative				Non
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	3,5%	Bonne	$2 \geq p > 0 \%$	Moyenne	Significative	Non

*Habitats prioritaires : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC n'est présent au sein de la zone d'étude.

3.1.2. Espèces Natura 2000 (DH2)

Les espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) sont les suivantes :

Tableau 2. Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »

Groupe biologique	Nom	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Invertébrés	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Sédentaire	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Sédentaire	D	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Sédentaire	D	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Sédentaire	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
Poissons	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	Sédentaire	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
Reptiles	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Sédentaire	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
Mammifères	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potential uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potential uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Concentration	C	Absente	Espèce forestière dont les données de présence sur le site, au niveau du Château de Vergière à proximité de l'Etang des Aulnes, sont anciennes.
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potential uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	Concentration	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce. De plus, cette espèce est rarissime dans le département.
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potential uniquement en transit et en chasse. Absence de gîte favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potential uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.

Groupe biologique	Nom	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Concentration	C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpes.

Légende :

Population (par rapport aux populations nationales) : A = $100 \geq p > 15\%$, B = $15 \geq p > 2\%$, C = $2 \geq p > 0\%$, D = Non significative.

3.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la FR9301595 « Crau sèche – Crau centrale »

Ces espèces sont mentionnées dans le FSD du site Natura 2000. N'ayant pas justifié la désignation du site Natura 2000 (non inscrites à l'arrêté ministériel de création du site Natura 2000), ces espèces ne sont mentionnées ici qu'à titre indicatif et ne feront pas l'objet de l'évaluation des incidences.

Tableau 3. Autres espèces importantes de la ZSC FR9301595 « Crau sèche – Crau centrale »

Groupe biologique	Nom	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Flore	Scolopendre sagittée (<i>Asplenium sagittatum</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Alisma à feuilles de graminée (<i>Alisma gramineum</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Hélianthème à feuilles de Marum (<i>Helianthemum marifolium</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Lythrum à trois bractées (<i>Lythrum tribracteatum</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Littorelle à une fleur (<i>Littorella uniflora</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Vigne sauvage (<i>Vitis vinifera sylvestris</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
Invertébrés	Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	Absente	Habitat non favorable
	Criquet de Crau (<i>Prionotropis rhodanica</i>)	Absente	Habitat (Coussoul de Crau) absent de la zone d'étude et de ses alentours proches.
	Bupreste de Crau (<i>Acmaeoderella perroti perroti</i>)	Absente	Habitat d'espèce absent de la zone d'étude et mais présents dans ses alentours proches. Absence de sa plante hôte (<i>Onopordum illyricum</i>)
	Sympétrum déprimé (<i>Sympetrum depressiusculum</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Sympétrum du Piémont (<i>Sympetrum pedemontanum</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce

Groupe biologique	Nom	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
	Gomphe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Agrion bleuisant (<i>Coenagrion caerulescens</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
Amphibiens	Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripipes</i>)	Absent	Absence d'habitat d'espèce.
	Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>)	Absente	Absence d'habitat d'espèce
Reptiles	Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)	Avérée à proximité	Un individu a été avéré à environ 150 m au nord de la zone d'étude, au niveau du talus situé à côté de la zone d'aéromodélisme. La frange nord de la zone d'étude pourrait convenir à l'écologie de cette espèce.
	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Absent	Bien que cette espèce soit abondante, elle n'a pas été détectée lors de nos passages. Elle est donc considérée comme absente de la zone d'étude.
	Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)	Avérée à proximité	Un individu a été avéré à environ 800 m de la zone d'étude. Celle-ci ne présente pas d'habitats favorables à l'espèce.
	Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>)	Absent	Absence d'habitat d'espèce
Chiroptère	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Vespère de Savi (<i>Hypsuga savii</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Avérée	Avérée en chasse et transit
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable	
Poissons	Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>)	Absente	Absences de milieux aquatiques

3.3. Objectifs généraux de conservation

Le document d'objectifs est commun avec le site ZPS « Crau ». Les objectifs affichés sont les suivants :

Objectifs transversaux :

- Objectif 1 Maintenir les pratiques agricoles extensives en lien avec le respect de la biodiversité
- Objectif 2 Maintenir la fonctionnalité hydrique et la qualité physico-chimique de l'eau souterraine et superficielle
- Objectif 3 Maintenir voire restaurer la connectivité des pelouses sèches
- Objectif 4 Favoriser la préservation de haies bocagères de qualité et de leur fonctionnalité
- Objectif 5 Lutter contre les espèces invasives
- Objectif 6 Améliorer les connaissances sur les espèces et sur les habitats ainsi que sur leurs fonctionnalités

Objectifs concernant les habitats :

- Objectif 7 Préserver voire augmenter les surfaces de parcours substeppiques et de friches pâturées
- Objectif 8 Conserver les zones humides existantes
- Objectif 9 Maintenir les mares temporaires méditerranéennes
- Objectif 10 Préserver les surfaces de fauche et leur gestion traditionnelle
- Objectif 11 Permettre une maturation des habitats forestiers

Objectifs concernant les espèces :

- Objectif 12 Maintenir voire augmenter les effectifs de chiroptères
- Objectif 13 Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux steppique et leur habitat
- Objectif 14 Poursuivre la croissance des effectifs d'Alouette Calandre
- Objectif 15 Conserver voire augmenter le nombre de couples reproducteurs de Ganga Cata
- Objectif 16 Favoriser les milieux de stationnement ou de repos des espèces d'oiseaux migrateurs
- Objectif 17 Conserver les zones de chasse des rapaces
- Objectif 18 Maintenir les espèces d'oiseaux fréquentant les milieux prairiaux et leur habitat
- Objectif 19 Maintenir les populations d'odonates sur les ripisylves et les bordures de canaux
- Objectif x Maintenir les populations de lépidoptères
- Objectif 20 Maintenir les populations d'amphibiens par la préservation de leurs habitats de reproduction
- Objectif 21 Maintenir les connexions des canaux avec les grands étangs et marais en faveur de la Cistude d'Europe
- Objectif 22 Améliorer les connaissances sur les espèces Lucane cerf-volant et Grand capricorne
- Objectif 23 Préserver les populations de Criquet de Crau
- Objectif 24 Maintenir les populations d'orthoptères et coléoptères

4. PRESENTATION DE LA ZSC FR9301594 « LES ALPILLES » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 29/06/2020

Surface : 17 334 ha

Dates de désignation : 30/03/2007 (pSIC), 12/12/2008 (SIC) et 16/02/2010 (ZSC)

Mise à jour : 09/11/2017

État du DOCOB : En cours d'animation

Description du site :

Ce petit massif calcaire est remarquable par la présence de landes à Ephédre et à Genêt de Villars sur les crêtes, de parcours pâturés par les ovins et bovins et d'importants complexes rocheux.

Le cortège faunistique est particulièrement riche, avec notamment la présence de nombreuses espèces de chiroptères : le massif des Alpilles constitue un secteur d'enjeu international pour la conservation des chauves-souris car il abrite plusieurs colonies importantes :

- La carrière de Glanum (Saint-Rémy de Provence) : gîte d'intérêt international pour le Minoptère de Schreibers (hibernation de 12 000 à 30 000 individus, soit 15 % de la population nationale en hiver). Ce site est le seul gîte d'hibernation connu pour cette espèce en région PACA, drainant probablement la totalité des populations estivales des Cévennes, de la vallée du Rhône et du Var. Il est distant de 4 kilomètres du golf à vol de chauves-souris.
- La grotte des Fées (Les Baux-de-Provence) : site autrefois majeur pour la reproduction de plusieurs espèces avec 6 000 individus, faisant l'objet d'un projet de réhabilitation. Il est distant de 2 km du golf à vol de chauves-souris.
- Le tunnel d'Orgon : importante colonie mixte de reproduction (au moins 6 espèces, totalisant 3 000 à 4 500 individus, principalement Petit/Grand Murin et Minoptère), découverte en 2003. Il s'agit de la plus importante colonie de reproduction des Bouches-du-Rhône, et une des plus importantes connues en région PACA. Le tunnel d'Orgon figure parmi les 21 sites français présentant un intérêt majeur d'ordre international pour la conservation des chiroptères.

4.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD de la ZSC FR9301594 « Les Alpilles »

4.1.1. Habitats naturels Natura 2000 (DH1)

Type d'habitat	Code EUR28	Représentativité	Superficie relative réseau national (FSD)	Statut de conservation	Evaluation globale	Présence dans la zone d'étude
Landes oro-méditerranéennes endémiques à Genêts épineux	4090	B	C	B	B	Non
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	A	C	A	A	Non
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	B	C	B	B	Non
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	B	C	B	B	Non
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	C	C	A	C	Non
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	A	C	A	A	Non

Type d'habitat	Code EUR28	Représentativité	Superficie relative réseau national (FSD)	Statut de conservation	Evaluation globale	Présence dans la zone d'étude
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *	6220	A	B	B	B	Non
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420	C	C	B	B	Non
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	C	C	B	B	Non

*Habitats prioritaires : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Légende :

Représentativité (donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat naturel concerné)	
A	Représentativité excellente
B	Représentativité bonne
C	Représentativité significative
D	Représentativité non significative

Superficie relative (Superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)	
A	$100\% \geq p > 15\%$
B	$15\% \geq p > 2\%$
C	$2\% \geq p > 0\%$

Degré de conservation (Etat de la structure, des fonctions de l'habitat naturel, possibilités de restauration)	
A	Conservation excellente
B	Conservation bonne
C	Conservation moyenne

EVALUATION GLOBALE (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des habitats naturels concernés)	
A	Valeur excellente
B	Valeur bonne
C	Valeur significative

Aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC n'est présent au sein de la zone d'étude.

4.1.2. Espèces Natura 2000 (DH2)

Compartiment biologique	Nom scientifique	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Observations
INVERTÉBRÉS	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	p	D	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Damier de la succise (<i>Eupydryas aurinia</i>)	p	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	p	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	p	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	p	D	Faiblement potentielle	Espèce potentielle : l'espèce est connue localement et présente de faibles exigences écologiques. Malgré son statut particulier, l'Ecaille chinée est très commune sur l'ensemble du territoire français et n'est nullement en danger. Son inscription à l'annexe II de la directive Habitats résulte d'une erreur. C'est uniquement la sous-espèce <i>Callimorpha quadripunctaria rhodosensis</i> (endémique de Rhodes, Grèce) qui, à l'origine, devait être inscrite.
POISSONS	Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	p	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce
CHIROPTÈRES	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	w / r / c	A / B / C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit et en chasse. Absence de gîte favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	w / r / c	C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	w / r / c	A / B	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude.

Compartiment biologique	Nom scientifique	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Observations
					Colonies dans les Alpilles.
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	w / r / c	C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	w / r / c	B / C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	r / c	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce (boisements, ripisylves, cours d'eau, etc.)
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	r/c	C	Potentielle	Potentiel uniquement en transit, voire en alimentation. Absence de gîte et de corridor de transit favorable dans la zone d'étude. Colonies dans les Alpilles.
	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	c	C	Absente	Absence d'habitat d'espèce. De plus, cette espèce est rarissime dans le département.

Légende :

Statut biologique dans la ZSC	
p	Espèce résidente (sédentaire)
r	Reproduction (migratrice)
c	Concentration (migratrice)
w	Hivernage (migratrice)

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	$100 \geq p > 15 \%$
B	$15 \geq p > 2 \%$
C	$2 \geq p > 0 \%$
D	Non significative

4.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la FR9301594 « Les Alpilles »

Aucune autre espèce importante de la faune et de la flore n'est listée au FSD de cette ZSC.

4.1. Objectifs généraux de conservation

Le DOCOB fixe les objectifs de conservation du site :

Objectifs de conservation des habitats naturels :

- Conservation des pelouses sèches en mosaïque et des formations de crêtes ventées (priorité 1) ;
- Conservation et diversification des forêts de chênes verts (priorité 2) ;
- Conservation des forêts galeries de peupliers blancs (priorité 2) ;
- Conservation des habitats d'intérêt communautaire couvrant peu de surfaces (priorité 2).

Objectifs complémentaires pour la conservation de certaines espèces :

- Préservation des populations de chauves-souris (priorité 1) ;
- Augmentation de la capacité d'accueil pour la faune caractéristique du massif (priorité 2).

Objectifs d'accompagnement favorables à l'ensemble des habitats et espèces

- Promotion des pratiques agricoles, cynégétiques, forestières et de défense de la forêt contre les incendies favorables à la qualité des habitats et à la conservation des espèces (priorité 1) ;
- Mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation du programme Natura 2000 (priorité 1)
- Sensibilisation, formation et information des acteurs locaux pour la connaissance et la gestion des habitats naturels et des espèces (priorité 1) ;
- Réduction des impacts localisés dus à la fréquentation par le public (priorité 2) ;
- Suivi de l'utilisation des ressources en eau souterraine et de la pollution des cours d'eau temporaires et du réseau karstique par les effluents domestiques.

Objectifs spécifiques pour la sauvegarde des espèces d'oiseaux menacés (non contenues dans la directive Habitats) :

- Sauvetage des populations de vautours percnoptères (priorité 1) ;
- Enfouissement et neutralisation des lignes électriques dangereuses pour l'avifaune (priorité 2) ;
- Pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores menacés vivant dans les cavités (priorité 2).

5. PRESENTATION DE LA ZPS FR9312013 « LES ALPILLES » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 05/08/2020

Surface : 27 006 ha

Date de désignation : 25/10/2005 (ZPS)

Mise à jour : Décembre 2019

État du DOCOB : En cours d'animation

Description du site :

Isolée entre les plaines du Rhône, de la Durance, du Comtat Venaissin et de la Crau, la chaîne des Alpilles apparaît comme une " île ", formée de multiples reliefs calcaires ne dépassant guère 400 mètres d'altitude.

Le site accueille une avifaune remarquable avec près de 250 espèces d'oiseaux, dont 25 espèces d'intérêt communautaire. Un des enjeux forts du site est la reproduction de plusieurs couples d'Aigle de Bonelli et de Percnoptère d'Egypte, deux rapaces méditerranéens très menacés en France et en Europe, qui trouvent dans le massif et les plaines alentour des conditions propices à leur survie.

Le DOCOB de la ZPS fixe les objectifs de conservation du site, à savoir :

- Accroître la population nicheuse de vautours percnoptères ;
- Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats ;
- Maintenir ou restaurer les populations des oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts et leurs habitats ;
- Maintenir ou accroître la population nicheuse d'outardes canepetières ;
- Maintenir ou restaurer les populations des oiseaux des milieux agricoles et leurs habitats ;
- Maintenir et réhabiliter des zones de nidifications et d'alimentation favorables aux espèces cavicoles macro-insectivores (Rollier, Petit-Duc) ;
- Maintenir des zones de nidifications et d'alimentation favorables au Circaète Jean-le-Blanc ;
- Maintenir ou restaurer les populations des oiseaux des milieux forestiers et leurs habitats.

5.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	DO1	Concentration	D	Avérée (transit migratoire)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Un individu a été observé en migration active le 06 avril 2020. Les Alpilles sont occasionnellement survolées par des individus lors de leurs transits migratoires. L'espèce ne se reproduit pas dans le secteur d'étude.</p> <p>Les habitats de la zone d'étude, sont susceptibles d'être favorables aux recherches alimentaires de l'espèce, y compris la zone du karting, lors de ses déplacements migratoires.</p> <p>Toutefois et malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de cet aigle, les dérangements inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité.</p>
Aigle de Bonelli (<i>Hieraaetus fasciatus</i>)	DO1	Sédentaire (4-4p)	B	Fortement potentielle (Alimentation occasionnelle / Transit)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>La zone d'étude est incluse dans le domaine vital d'un couple d'Aigle de Bonelli se reproduisant au sein du massif des Alpilles, dans le secteur des Opies. Bien qu'il soit probable que la zone étudiée soit occasionnellement survolée lors des déplacements/chasse de ce couple, aucun individu n'a été observé lors des inventaires.</p> <p>Toutefois, les habitats concernés par les alentours de la zone d'étude (très ouverts) et la bonne représentativité d'espèces proies (Lièvre ibérique, Lapin de garenne, Perdrix rouge) sont favorables aux recherches alimentaires et à l'alimentation de cette espèce, y compris dans la zone du karting.</p> <p>Malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de cet aigle, les dérangements inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité.</p> <p>L'Aigle de Bonelli est donc jugé fortement potentielle en chasse <i>in situ</i>, de manière occasionnelle.</p>
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	DO1	Concentration (1-51)	D	Modérément potentielle (Alimentation occasionnelle / Transit)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>L'espèce ne se reproduit pas dans le massif des Alpilles. Néanmoins, l'ensemble du massif est occasionnellement survolé par des individus immatures erratiques.</p>

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						<p>Bien que l'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, les habitats situés dans les alentours de la zone d'étude (très ouverts) et la bonne représentativité d'espèces proies (Lièvre ibérique notamment) sont favorable aux recherches alimentaires et à l'alimentation de cette espèce, y compris la zone du karting.</p> <p>Toutefois et malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de cet aigle, les dérangements inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité.</p> <p>Sensible aux dérangements d'origine anthropique, la présence de l'Aigle royal au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle.</p>
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	DO1	Reproduction (0-2p).	D	Avérée (alimentation et nidification)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Un couple d'Alouette calandrelle a été avéré au sein de l'aérodrome lors des inventaires, non loin de la zone d'étude.</p> <p>Les milieux d'affinité steppique présents aux alentours de la zone d'étude correspondent aux habitats préférentiellement utilisés par l'espèce et sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette alouette.</p> <p>Un couple s'y reproduit très probablement.</p> <p>Toutefois, les zones remaniées du site de karting ne sont pas favorables à l'espèce (alimentation et nidification).</p>
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	DO1	Reproduction (3020-3992p)	B	Avérée (alimentation et nidification)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Deux mâles chanteurs d'Alouette lulu ont été contactés lors des inventaires, dont un au sein du site de karting.</p> <p>Les milieux ouverts de la zone d'étude et les zones remaniées du karting, sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette espèce.</p> <p>Deux couples s'y reproduisent probablement.</p>
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO1	Concentration	D	Modérément potentielle (Alimentation / transit)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Bien que l'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, elle est susceptible d'être présente localement, en transit (lors de ses déplacements migratoires) et lors de ses recherches alimentaires.</p> <p>Malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de ce rapace (zones ouvertes favorables), les dérangements</p>
		Reproduction (0-2p).	C			

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité. Sensible aux dérangements d'origine anthropique, la présence de la Bondrée apivore au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle, y compris dans la zone du karting.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	DO1	Reproduction (1-5p)	D	Absent	Non	Absence d'habitats favorables
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	DO1	Concentration (1-5l)	D	Avérée (transit migratoire)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Un individu de Busard cendré a été observé en migration active non loin de la zone d'étude, sur l'aérodrome. Les Alpilles sont occasionnellement survolées par des individus lors de leurs transits migratoires. L'espèce ne se reproduit que très rarement dans le secteur d'étude. Notons toutefois que les habitats ouverts présents à proximité de la zone d'étude demeurent propices à la chasse de cette espèce lors de ces transits migratoires mais ne sont pas favorables à sa nidification, y compris la zone du karting.
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	DO1	Hivernage (1-5l)	D	Avérée (hivernage)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Un individu de Busard Saint-Martin a été observé en chasse non loin de la zone d'étude lors de l'inventaire du 06 avril 2020, au niveau de l'aérodrome. Non nicheuse localement, la période et le caractère unique de l'observation confirme le statut hivernant de l'espèce. Les habitats de la zone d'étude sont donc favorables aux recherches alimentaires de l'espèce durant la période hivernale/pré-nuptiale, y compris dans la zone du karting.
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	DO1	Concentration	D	Avérée (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	L'espèce est bien représentée localement avec plusieurs couples nicheurs dans le massif des Alpilles.
		Reproduction (10-15p)	C			Un individu de Circaète Jean-le-Blanc a été observé en chasse non loin de la zone d'étude, au niveau de l'aérodrome, lors de l'inventaire du 11 juin 2020. Les milieux ouverts périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du karting, sont favorables aux recherches alimentaires de ce rapace notamment au niveau des écotones (lisières), habitats qu'affectionnent particulièrement les reptiles dont il se nourrit principalement. Notons qu'aucun

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						habitat présent dans la zone d'étude n'est favorable à la nidification du Circaète Jean-le-Blanc.
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)	DO1	Hivernage (10-50)	D	Avérée (hivernage)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Un groupe de 27 individus a été observé en alimentation au sein des zones de coussoul périphériques de la zone d'étude. Exclusivement hivernante localement, les habitats remaniés de la zone de karting sont défavorables aux recherches alimentaires de l'espèce durant cette période de l'année.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	DO1	Reproduction (164-417p)	C	Absent	Non	Absences d'habitats favorables
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>)	DO1	Concentration (1-20)	C	Modérément potentielle (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Non nicheuse localement, la zone d'étude se situe en dehors des zones de reproduction de cette espèce qui s'étendent plus au sud, au sein de la plaine de la Crau. Toutefois, le piémont sud-est des Alpilles accueille occasionnellement quelques individus lors des périodes inter-nuptiales, en halte migratoire. Bien que l'espèce n'ait pas été observé lors des inventaires, les habitats ouverts périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, pourraient convenir aux recherches alimentaires de l'espèce en période migratoire. Toutefois, au regard du caractère ponctuel des observations dans ce secteur d'étude, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle <i>in situ</i> .
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	DO1	Hivernage (0-1)	D	Avérée (hivernage)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Un individu a été observé en chasse au sein des zones de coussoul périphériques de la zone d'étude. Exclusivement hivernante localement, les habitats de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, sont favorables aux recherches alimentaires de l'espèce durant cette période de l'année.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	DO1	Concentration Hivernage (1-5)	D	Modérément potentielle (alimentation)	Oui	Non nicheuse localement, les Alpilles accueillent l'hivernage régulier de quelques individus.

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
					(en raison de la proximité du site Natura 2000)	Bien que l'espèce n'ait pas été observé lors des inventaires, les habitats présents localement, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, pourraient convenir aux recherches alimentaires de l'espèce durant son hivernage. En raison des faibles effectifs concernés, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle au sein de la zone d'étude.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	DO1	Sédentaire (1151-3367p)	C	Absente	Non	Absences d'habitats favorables
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	DO1	Résidente (58-77p)	B	Modérément potentielle (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Les Alpilles abritent une forte densité de couples nicheurs de Grand-duc d'Europe. Ces derniers exploitent notamment les zones agricoles du piémont pour leurs recherches alimentaires nocturnes alors qu'ils profitent des cavités rupestres du massif des Alpilles pour se reproduire. La zone d'étude s'insère dans ce contexte, au piémont des Alpilles et est susceptible d'être exploité lors des recherches alimentaires de ce rapace. En effet, les habitats périphériques de la zone d'étude (très ouverts) et la bonne représentativité d'espèces proies (Lièvre ibérique notamment), y compris dans la zone du karting, sont favorables aux recherches alimentaires de cette espèce. Malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de ce grand rapace nocturne, aucune observation directe ni même d'indice de présence (plumes, pelotes, etc.) n'a été réalisée <i>in situ</i> lors des différents inventaires diurne et nocturne. Au regard de ces éléments, la présence du Grand-duc d'Europe est jugée modérément potentielle <i>in situ</i> .
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	DO1	Concentration (10-20l)	C	Avérée (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	L'espèce est bien représentée localement avec cependant peu de couples nicheurs dans le massif des Alpilles. Toutefois, plusieurs individus de Milan noir ont été observés en chasse non loin de la zone d'étude lors des inventaires estivaux, au niveau de l'aérodrome. Les milieux ouverts du secteur, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, sont favorables aux recherches
		Reproduction (0-1p)	D			

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						alimentaires de ce rapace. Notons qu'aucun habitat présent dans la zone d'étude n'est favorable à la nidification du Milan noir.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	DO1	Concentration	D	Modérément potentielle (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Le Milan royal n'a pas été contacté malgré des prospections menées aux bonnes périodes écologiques (février et avril 2020), coïncidant avec la présence de l'espèce localement.</p> <p>Bien que l'espèce ne se reproduise pas localement, et notamment dans la plaine de la Crau, elle est présente dans le secteur d'étude en période migratoire et durant son hivernage. Notons toutefois que les habitats ouverts du secteur, y compris les espaces remaniés de la zone du karting, demeurent propices à la chasse de cette espèce lors de ces transits migratoires et durant son hivernage.</p> <p>En raison de l'absence de l'espèce lors des inventaires menés aux bonnes périodes écologiques, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle au sein de la zone d'étude.</p>
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	DO1	Concentration (500-1000I)	C	Absente	Non	Absences d'habitats favorables
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	DO1	Reproduction (0-3p)	C	Avérée (alimentation et nidification)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>De nombreux individus d'Œdicnème criard ont été avérés lors des inventaires.</p> <p>11 couples nicheurs exploitent l'intégralité de l'aérodrome, à l'exception de la zone de karting, trop dégradée.</p> <p>L'ensemble des milieux ouverts d'affinité steppique sont utilisés par l'espèce et sont favorables à ses recherches alimentaires ainsi qu'à sa nidification.</p>
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	DO1	Reproduction (4-5m)	C	Avérée (alimentation et nidification)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>De nombreux individus d'Outarde canepetière ont été avérés lors des inventaires au niveau de l'aérodrome.</p> <p>Un maximum de 20 mâles chanteurs, contacté le 17 juin 2020, exploitent l'intégralité de l'aérodrome et des coussouls périphériques, à l'exception de la zone de karting.</p> <p>L'ensemble des milieux ouverts d'affinité steppique sont utilisés par l'espèce et sont favorables à ses recherches alimentaires ainsi qu'à sa nidification.</p>

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	DO1	Concentration	D	Absente	Non	Absences d'habitats favorables
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	DO1	Concentration	D			
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	DO1	Reproduction (18-38 Grille 1x1 km)	C	Avérée (alimentation et nidification)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Quatre mâles chanteurs de Pipit rousseline ont été avérés lors des inventaires au sein de l'aérodrome. Les milieux d'affinité steppique en périphérie de la zone d'étude correspondent aux habitats préférentiellement utilisés par l'espèce et sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette espèce. Un couple s'y reproduit très probablement. Toutefois, les zones remaniées du site de karting ne sont pas favorables à l'espèce (alimentation et nidification).
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	DO1	Reproduction (60-200p)	B	Avérée (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Le Rollier d'Europe est un nicheur bien représenté localement. Plusieurs individus ont été avérés en alimentation non loin de la zone d'étude (aérodrome), et également au sein des espaces remaniés de la zone de karting. L'ensemble de la zone d'étude est exploité et favorable aux recherches alimentaires de cette espèce.
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	DO1	Concentration	D	Modérément potentielle (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	Le Vautour fauve n'a pas été contacté lors des inventaires. Toutefois, le secteur d'étude, et notamment les Alpilles, est occasionnellement survolé par des individus lors de leur erratisme alimentaire. L'espèce ne se reproduit pas localement. Espèce nécrophage, elle recherche les zones pâturées à la recherche de cadavres dont elle se nourrit. Les habitats ouverts périphériques de la zone étudiée, à l'exception de la zone de karting, demeurent propices aux recherches alimentaires de cette espèce au regard du pâturage régulier qui y est mené. Toutefois et malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour l'alimentation de ce vautour, les dérangements inhérents à

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						<p>l'aérodrome sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité des aéronefs.</p> <p>Sensible aux dérangements d'origine anthropique, la présence du Vautour fauve au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle.</p> <p>L'espèce n'est pas jugée potentielle au sein du karting en raison de l'absence de pâturage.</p>
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	DO1	Concentration (1-5 l)	B	Avérée (transit / Chasse)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Un individu de Vautour percnoptère a été contacté à deux reprises, en chasse au sein de l'aérodrome lors des inventaires menés durant les mois d'avril et juin 2020.</p> <p>Le pâturage présent au niveau de l'aérodrome est susceptible d'offrir à cette espèce nécrophage de quoi s'alimenter si une mortalité survient au sein du troupeau.</p> <p>Toutefois, la zone de karting, exempt de pâturage, n'est aucunement favorable à l'alimentation de cette espèce.</p>
		Reproduction (1-2p)	B			
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	DO1	Concentration	D	Absent	Non	Absences d'habitats favorables
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	EMR	Concentration (50-100 l)	C	Avérée (alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Plusieurs individus de Héron garde-bœuf ont été contactés en alimentation au sein des zones ouvertes périphériques de la zone d'étude, lorsque ces dernières étaient pâturées.</p> <p>L'ensemble des espaces ouverts pâturés de l'aérodrome sont favorables aux recherches alimentaires de cet ardeidé.</p> <p>A l'inverse, la zone de karting, n'étant pas pâturée, n'est aucunement favorable aux recherches alimentaires de cette espèce.</p>
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	EMR	Hivernage (100-250l)	C	Modérément potentielle (repos / alimentation)	Oui (en raison de la proximité du site Natura 2000)	<p>Le Vanneau huppé n'a pas été contacté lors des inventaires.</p> <p>Toutefois, les milieux cravens, similaires à ceux présents dans la périphérie de la zone d'étude, sont parfois utilisés pour le repos de l'espèce.</p> <p>Bien que l'espèce soit susceptible d'exploiter les zones ouvertes périphériques de la zone d'étude, les dérangements inhérents à l'aérodrome sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité des aéronefs.</p>

Espèce	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectifs sur la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »	Population	Présence dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						Pour cette raison, la présence du vanneau huppé au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle pour le repos et, dans une moindre mesure, pour les recherches alimentaires de l'espèce.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	EMR	Hivernage (100-500I)	C	Absente	Non	Absences d'habitats favorables

Légende

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	$100 \geq p > 15 \%$
B	$15 \geq p > 2 \%$
C	$2 \geq p > 0 \%$
D	Non significative
Statut dans le site Natura 2000	
DO1	Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux
EMR	Espèce migratrice régulière

5.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles »

Sur le Formulaire Standard de Données figurent d'autres espèces classées comme « importantes ». Ces espèces ne figurent pas sur l'arrêté ministériel de création de la ZPS et n'ont donc pas justifié la désignation de la ZPS FR9312013. Ces espèces ne feront donc pas l'objet d'une évaluation appropriée des incidences, cependant elles sont brièvement évoquées ici.

Espèce	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Plusieurs couples de Bruant proyer ont été avérés en périphérie de la zone d'étude (aérodrome), et également au sein des espaces remaniés de la zone de karting. L'ensemble de la zone étudiée est favorable aux recherches alimentaires et à la nidification de l'espèce.
Chevêche d'Athéna (<i>Athena noctua</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Un couple de Chevêche d'Athéna a été observé au sein des habitations et hangars implantés dans la partie nord-est de l'aérodrome. Les vieilles bâtisses et les hangars abandonnés sont très probablement utilisés par ce couple de Chevêche d'Athéna pour s'y reproduire. L'ensemble des zones ouvertes attenantes sont utilisées pour les recherches alimentaires de l'espèce. La zone de karting, bien qu'éloignée du site de reproduction de l'espèce, recèle des habitats remaniés également favorables aux recherches alimentaires de l'espèce.
Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Plusieurs couples de Cochevis huppé ont été avérés non loin de la zone d'étude (aérodrome), et également au sein des habitats remaniés de la zone de karting. L'ensemble de la zone d'étude est exploité et favorable aux recherches alimentaires ainsi qu'à la nidification de l'espèce.
Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Un individu chanteur a été contacté auditivement puis observé en alimentation non loin de la zone d'étude, sur l'aérodrome. L'ensemble des zones ouvertes, y compris les espaces remaniés de la zone de karting, sont propices aux recherches alimentaires de l'espèce. Le Coucou geai est également susceptible de se reproduire <i>in situ</i> , au sein des arbustes accueillant la nidification de la Pie bavarde, hôte quasi-exclusif de cette espèce parasite.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Fauvette à lunettes (<i>Sylvia conspicillata</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Avérée (transit migratoire)	Plusieurs individus ont été observés en migration active à travers la zone d'étude. Bien que les oiseaux observés n'ont porté aucune attention particulière aux habitats de la zone étudiée, les zones ouvertes, y compris les espaces remaniés de la zone de karting, demeurent favorables aux recherches alimentaires de l'espèce lors de ses déplacements migratoires. Néanmoins, aucun habitat n'est propice à la nidification de l'espèce au sein de la zone étudiée.

Espèce	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	<p>Plusieurs individus de Huppe fasciée ont été observés en alimentation non loin de la zone d'étude, au niveau de l'aérodrome.</p> <p>Les milieux ouverts, ainsi que les zones remaniées de la zone de karting, sont favorables aux recherches alimentaires de l'espèce.</p> <p>Bien que de nombreux habitats soient favorables à la nidification de l'espèce en périphérie de la zone étudiée, celle-ci n'a pu être avérée <i>in situ</i>.</p> <p>Toutefois, un à deux couples y est jugée nicheur possible, y compris dans la zone de karting au regard de la présence d'habitats favorables à la nidification de l'espèce.</p>
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Avérée (alimentation)	<p>Un couple de Linotte mélodieuse a été contacté en alimentation au sein de la zone d'étude.</p> <p>La période et le caractère unique de l'observation traduit le statut migrateur des oiseaux observés.</p> <p>L'espèce ne semble donc pas se reproduire au sein de la zone étudiée mais l'utilise lors de ses recherches alimentaires durant les périodes migratoires.</p>
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Monticole bleu (<i>Monticola solitarius</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	<p>Environ 4 couples de Pie-grièche méridionale exploitent l'aérodrome pour s'alimenter et se reproduire.</p> <p>L'ensemble des zones ouvertes de l'aérodrome est utilisé lors des recherches alimentaires de l'espèce alors que les buissons épars sont utilisés pour sa nidification.</p> <p>Notons que la zone de karting borde le territoire d'un couple de Pie-grièche méridionale. Les deux individus du couple utilisent régulièrement les arbres qui délimitent le périmètre du karting comme poste d'affut. Toutefois, l'espèce ne semble pas exploiter les habitats remaniés du karting au profit des espaces naturels alentours.</p>
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables

5.3. Objectifs généraux de conservation

Le DOCOB de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles », a été approuvé le 21 février 2011. Celui-ci fait état de plusieurs objectifs de conservation :

- Accroître la population nicheuse de Vautours percnoptères ;
- Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats ;
- Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts et leurs habitats ;
- Maintenir et accroître la population d'Outardes canepetières ;
- Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux fréquentant les milieux agricoles et leurs habitats ;
- Maintenir et réhabiliter des zones de nidifications et d'alimentation favorables aux espèces cavernicoles macro-insectivores (Rollier, Petit-duc) ;
- Maintenir des zones de nidifications et d'alimentation favorables au Circaète Jean-le-Blanc ;
- Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux des milieux forestiers et leurs habitats ;
- Maintenir et réhabiliter des milieux favorables à la reproduction du Traquet oreillard ;
- Maintenir et réhabiliter des zones de nidifications et d'alimentation favorables au Guêpier d'Europe.

6. PRESENTATION DE LA ZPS FR9310064 « CRAU » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Toutes les données mentionnées dans les tableaux de cette partie sont issues du Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 considéré. Les FSD des sites Natura 2000 sont disponibles sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 05/08/2020

Surface : 39 248 ha.

Date de désignation :

- ZPS : Premier arrêté : 30/11/1990
- ZPS : Dernier arrêté : 03/09/2018

Mise à jour : Décembre 2019

État du DOCOB : DOCOB approuvé en août 2002 et actualisé en 2016 et commun avec la ZSF FR9301595 " Crau centrale – Crau sèche "

Dans le Sud de la France, juste à côté de la Camargue, se trouve un paysage surprenant en Europe : une plaine couverte de galets où ne pousse aucun arbre sur des milliers d'hectares. La chaleur et la sécheresse rappellent plutôt les bords du Sahara que les paysages typiques de la Provence. On se trouve dans l'une des dernières steppes d'Europe, delta fossile de la Durance. Une flore et une faune uniques en Europe, adaptée aux dures conditions de vie de ces régions, ont pu coloniser ce milieu hostile à la vie des hommes. Ceux-ci ont néanmoins trouvé un mode de vie adapté aux contraintes des steppes : le pastoralisme. La steppe de Crau, dite Crau sèche, est ceinturée par la Crau dite verte, formée principalement de prairies de fauche (irrigation gravitaire) et de diverses cultures (maraîchage, arboriculture). Certains secteurs sont pourvus d'un important maillage de haies.

De par son avifaune exceptionnelle, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la Crau figure parmi les sites européens à préserver en priorité, au titre de la directive Oiseaux.

Plusieurs espèces nicheuses figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux justifient la désignation de cette ZPS. Le Ganga cata maintient ici son unique population française. Le Faucon crécerellette et l'Alouette calandre, espèces menacées de disparition dans notre pays, concentrent en Crau l'essentiel de leur effectif national. En outre, la Crau accueille de 30 à 50% de la population nationale d'Outarde canepetière, et près de 10% de celles de l'Œdicnème criard et du Rollier d'Europe. D'autres espèces remarquables se reproduisent en Crau, telles que l'Alouette calandrelle (forte densité), le Pipit rousseline, le Coucou geai, la Pie-grièche méridionale, la Huppe fasciée, la Chevêche d'Athéna ou le Petit duc scops. Plusieurs espèces nichent à proximité mais fréquentent le site pour leur alimentation (Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Percnoptère d'Egypte, Grand-duc d'Europe, Héron garde-bœufs, etc.). Enfin, de nombreuses espèces d'oiseaux utilisent la Crau comme site d'hivernage (Aigle de Bonelli, Milan royal, Busard Saint-Martin, Faucons pèlerin et émerillon, Outarde canepetière, Pluvier doré, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé) ou d'été (Faucon kobez, Circaète Jean-le-Blanc, Pluvier guignard, etc.).

La Glaréole à collier nichait autrefois en Crau (en 1975) mais a aujourd'hui disparu.

La Pie-grièche à poitrine rose a quasiment disparu et ne se reproduit en Crau que de façon très exceptionnelle (1 couple observé en 2005).

La préservation de l'avifaune patrimoniale de Crau dépend étroitement du maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment de l'élevage ovin (pastoralisme) et de la culture du foin de Crau.

Le document d'objectifs définit un panel d'objectifs de gestion de la ZPS « Crau » et du SIC « Crau centrale – Crau sèche », se déclinant en mesures puis en actions, que l'on peut résumer par les grands thèmes suivants :

- Préservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Préservation des espèces d'intérêt communautaire.
- Maintien et pratique du pastoralisme en Crau.
- Maintien de l'exploitation traditionnelle des prairies de foin.
- Maintien des peuplements en insectes.

- Maintien du réseau bocager.
- Gestion de la fréquentation.
- Réalisation d'études complémentaires (chiroptères, etc.).
- Suivis et évaluation des prescriptions de gestion.
- Suivi et maintien de la qualité de l'eau.
- Création d'un élément structurant : veille et réseau.
- Communication – sensibilisation – animation.

6.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9310064 « Crau »

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	DO1	Concentration R	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	DO1	Reproduction (0-3 m)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	DO1	Concentration (10-20 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	DO1	Concentration R	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	DO1	Concentration (50-200 l) (Alimentation sur le site)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	DO1	Hivernage (10-40 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	DO1	Reproduction (0-12 p)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	DO1	Concentration (50-100 l)	D	Faiblement potentielle (repos en période de dispersion/halte migratoire)	Oui	La zone d'étude ne présente pas d'habitats propices aux recherches alimentaires et à la nidification de l'espèce. Toutefois, les vastes étendues de milieux ouverts périphériques à la zone d'étude sont souvent utilisées pour le repos nocturne des groupes de Cigogne blanche lors de leurs haltes migratoires (concentration). Les alentours de la zone d'étude (au niveau de l'aérodrome) recèlent les fonctionnalités écologiques d'un habitat favorable au repos nocturne de l'espèce en période migratoire. Néanmoins, la potentialité de présence est jugée faible en raison des vastes étendues similaires d'habitats cravens implantés dans le même secteur d'étude.
	DO1	Hivernage (R 10-20 l)	C			
	DO1	Reproduction (3-6 p)	C			

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	DO1	Concentration (R)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	DO1	Hivernage	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO1	Concentration (C)	D	Modérément potentielle (Alimentation / transit)	Oui	Bien que l'espèce n'ait pas été contactée lors des inventaires, elle est susceptible d'être présente localement, en transit (lors de ses déplacements migratoires) et lors de ses recherches alimentaires. Malgré l'attractivité supposée de la zone d'étude pour la chasse de ce rapace (zones ouvertes favorables), les dérangements inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité. Sensible aux dérangements d'origine anthropique, la présence de la Bondrée apivore au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle, y compris dans la zone du karting.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	DO1	Concentration (100-500 I)	C	Avérée (alimentation)	Oui	L'espèce est bien représentée localement avec plus d'une centaine de couples nicheurs dans la plaine de la Crau. Les inventaires ont permis d'avérer plusieurs individus de Milan noir en chasse non loin de la zone d'étude lors de la période estivale. Les milieux ouverts périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés du karting, sont favorables aux recherches alimentaires de ce rapace. Notons qu'aucun habitat présent dans la zone d'étude n'est favorable à la nidification du Milan noir.
	DO1	Reproduction (100-150 p)				
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	DO1	Concentration (R)	C	Modérément potentielle (alimentation)	Oui	Le Milan royal n'a pas été contacté malgré des prospections menées aux bonnes périodes écologiques (février et avril 2020), coïncidant avec la présence de l'espèce localement. Bien que l'espèce ne se reproduise pas localement, et notamment dans la plaine de la Crau, elle est présente dans le secteur d'étude en période migratoire et durant son hivernage. Notons toutefois que les habitats ouverts périphériques de la zone étudiée, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, demeurent propices à la chasse de cette espèce lors de ces transits migratoires et durant son hivernage.
	DO1	Hivernage (80-200 I)	B			

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						En raison de l'absence de l'espèce lors des inventaires menés aux bonnes périodes écologiques, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle au sein de la zone d'étude.
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	DO1	Concentration (10-15 l)	C	Avérée (transit / Chasse)	Oui	Un individu de Vautour percnoptère a été contacté à deux reprises, en chasse non loin de la zone d'étude, au niveau de l'aérodrome, lors des inventaires menés durant les mois d'avril et juin 2020. Le pâturage présent dans le secteur est susceptible d'offrir à cette espèce nécrophage de quoi s'alimenter si une mortalité survient au sein du troupeau. Toutefois, la zone de karting, exempte de pâturage, n'est aucunement favorable à l'alimentation de cette espèce.
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	DO1	Concentration (50-100 l)	C	Avérée (alimentation)	Oui	L'espèce est bien représentée localement avec cependant peu de couples nicheurs. Un individu de Circaète Jean-le-Blanc a été observé en chasse au sein de la zone d'étude lors de l'inventaire du 11 juin 2020. Les milieux ouverts périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du karting, sont favorables aux recherches alimentaires de ce rapace notamment au niveau des écotones (lisières), habitats qu'affectionnent particulièrement les reptiles dont il se nourrit principalement. Notons qu'aucun habitat présent dans la zone d'étude n'est favorable à la nidification du Circaète Jean-le-Blanc.
	DO1	Reproduction (0-2 p)				
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	DO1	Concentration (R) Alimentation sur le site	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	DO1	Hivernage (R)	D			
	DO1	Reproduction (1-3 p)	C			
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	DO1	Hivernage (R)	D	Avérée (hivernage)	Oui	Un individu de Busard Saint-Martin a été observé en chasse non loin de la zone d'étude lors de l'inventaire du 06 avril 2020. Non nicheuse localement, la période et le caractère unique de l'observation confirme le statut hivernant de l'espèce.

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						Les habitats périphériques de la zone d'étude sont donc favorables aux recherches alimentaires de l'espèce durant la période hivernale/pré-nuptiale, y compris dans la zone du karting.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	DO1	Concentration (20-25 l)	C	Avérée (transit migratoire)	Oui	Un individu de Busard cendré a été observé en migration active <i>via</i> non loin de la zone d'étude. La Crau est occasionnellement survolée par des individus lors de leurs transits migratoires. L'espèce ne se reproduit que très rarement dans le secteur d'étude. Notons toutefois que les habitats ouverts périphériques de la zone étudiée demeurent propices à la chasse de cette espèce lors de ces transits migratoires mais ne sont pas favorables à sa nidification, y compris dans la zone du karting.
	DO1	Reproduction (V 0-1 p)	D			
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	DO1	Concentration (1-5 l)	B	Fortement potentielle (Alimentation occasionnelle / Transit)	Oui	La zone d'étude est incluse dans le domaine vital d'un couple d'Aigle de Bonelli se reproduisant au sein du massif des Alpilles, dans le secteur des Opies. Bien qu'il soit probable que la zone étudiée soit occasionnellement survolée lors des déplacements/chasse de ce couple, aucun individu n'a été observé lors des inventaires. Toutefois, les habitats en périphérie de la zone d'étude (très ouverts) et la bonne représentativité d'espèces proies (Lièvre ibérique, Lapin de garenne, Perdrix rouge) sont favorables aux recherches alimentaires et à l'alimentation de cette espèce, y compris dans la zone du karting. Malgré l'attractivité supposée du secteur pour la chasse de cet aigle, les dérangements inhérents à l'aérodrome et au karting sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité. L'Aigle de Bonelli est donc jugé fortement potentielle en chasse <i>in situ</i> , de manière occasionnelle.
	DO1	Hivernage (1-5 l)				
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	DO1	Concentration (V 1-5 l)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>)	DO1	Reproduction (150-200 p)	A	Modérément potentielle	Oui	Bien que nicheuse au sein de la plaine de la Crau, la zone d'étude se situe en dehors des zones de nidification de cette espèce.

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
				(alimentation)		Bien que l'espèce n'a pas été observé lors des inventaires, les habitats périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du karting, pourraient convenir aux recherches alimentaires de l'espèce en période migratoire. Toutefois, au regard du caractère ponctuel des observations dans ce secteur d'étude, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle <i>in situ</i> .
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>)	DO1	Concentration (25-100 I)	C	Avérée (alimentation)	Oui	Espèce non nicheuse en France, elle est néanmoins régulièrement observées en période internuptiale, lors de ses haltes migratoires, notamment dans la plaine de la Crau quelle affectionne lors de ses recherches alimentaires. L'observation réalisée durant l'inventaire du 17 juin 2020, concernant un individu en chasse non loin de la zone d'étude, au niveau de l'aérodrome, correspond aux passages pré-nuptiaux de l'espèce. Les milieux cravens périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés du karting, correspondent aux exigences écologiques de l'espèce et sont favorables à ses recherches alimentaires.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	DO1	Concentration (R)	C	Avérée (hivernage)	Oui	Un individu a été observé en chasse au sein des zones de coussoul non loin de la zone d'étude. Exclusivement hivernante localement, les habitats périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du karting, sont favorables aux recherches alimentaires de l'espèce durant cette période de l'année.
	DO1	Hivernage (R)				
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	DO1	Concentration (R)	D	Modérément potentielle (alimentation)	Oui	La plaine de la Crau accueille l'hivernage régulier et l'erratisme de quelques individus. Bien que l'espèce n'ait pas été observé lors des inventaires, les habitats périphériques de la zone d'étude, y compris les espaces remaniés de la zone du Karting, pourraient convenir aux recherches alimentaires de l'espèce durant son hivernage/erratisme. En raison des faibles effectifs concernés, la présence de l'espèce est jugée modérément potentielle au sein de la zone d'étude.
	DO1	Hivernage (1-10 I)				

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	DO1	Hivernage (1700-2300 l)	A	Avérée (alimentation et nidification)	Oui	De nombreux individus d'Outarde canepetière ont été avérés lors des inventaires. Un maximum de 20 mâles chanteurs, contacté le 17 juin 2020, exploitent l'intégralité de l'aérodrome, à l'exception de la zone de karting. L'ensemble des milieux ouverts d'affinité steppique sont utilisés par l'espèce et sont favorables à ses recherches alimentaires ainsi qu'à sa nidification.
	DO1	Sédentaire (1000-1500 m)				
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	DO1	Reproduction (700-800 p)	B	Avérée (alimentation et nidification)	Oui	De nombreux individus d'Œdicnème criard ont été avérés lors des inventaires. 11 couples nicheurs exploitent l'intégralité de l'aérodrome, à l'exception de la zone de karting. L'ensemble des milieux ouverts d'affinité steppique sont utilisés par l'espèce et sont favorables à ses recherches alimentaires ainsi qu'à sa nidification.
Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>)	DO1	Concentration (10-100 l)	C	Fortement potentielle (halte migratoire / alimentation)	Oui	La plaine de la Crau accueille régulièrement la halte migratoire de nombreux individus de Pluvier guignard. La périphérie de la zone d'étude, concernée par une physionomie d'habitat proche de la plaine de la Crau, semble favorable à l'accueil de l'espèce, d'autant plus qu'elle était historiquement fréquentée en période postnuptiale (août/septembre) par quelques individus de cette espèce (source : faune-paca.org). Néanmoins, la zone du Karting n'est pas favorable à l'accueil de l'espèce. Aucun inventaire n'ayant pour l'heure été mené durant cette période, la présence de l'espèce est jugée fortement potentielle <i>in situ</i> .
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	DO1	Concentration (100-500 l)	C	Avérée (hivernage)	Oui	Espèce non nicheuse dans le secteur d'étude, elle reste néanmoins bien représentée en période hivernale notamment au sein de la plaine de la Crau. Plusieurs individus de Pluvier doré ont été contactés non loin de la zone d'étude, sur l'aérodrome, durant la prospection dédiée à l'inventaire de l'avifaune hivernante réalisée le 21 février 2020.
	DO1	Hivernage (50-200 l)	C			

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						Les milieux cravens périphériques de la zone d'étude sont favorables à l'accueil de l'espèce durant son hivernage et également lors de ses recherches alimentaires. Toutefois, les espaces remaniés de la zone du karting ne sont pas favorables à l'espèce.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	DO1	Concentration (10-100 I)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	DO1	Hivernage (1000-2000 I)	B	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>)	DO1	Sédentaire (100-150 p)	A	Avérée (hivernage)	Non	La plaine de la Crau accueille l'unique population française de Ganga cata. La périphérie de la zone d'étude, concernée par une physionomie d'habitat proche de la plaine de la Crau, semble favorable à l'accueil de l'espèce, d'autant plus que sa présence historique y était occasionnelle en période internuptiale ainsi que durant la période de reproduction (sources : faune-paca.org, PNA Ganga cata). Néanmoins, la zone du Karting n'est pas favorable à l'accueil de l'espèce. Bien que l'espèce n'ait pas été observée au sein des zones de coussoul de l'aérodrome durant la période reproduction, sa présence a été avérée <i>in situ</i> durant la période hivernale, lors du dernier recensement national des espèces hivernante en Crau de janvier 2020.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	DO1	Concentration (R)	D	Modérément potentielle (alimentation)	Oui	Le Grand-duc d'Europe ne se reproduit pas dans la plaine de la Crau. Les individus qui y sont présents en concentration proviennent très probablement du massif des Alpilles qui s'implante directement au nord de la zone d'étude. De par sa proximité avec le massif des Alpilles, le secteur de la zone d'étude est susceptible d'être exploité lors des recherches alimentaires de ce rapace. En effet, les habitats périphériques de la

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						<p>zone d'étude (très ouverts) et la bonne représentativité d'espèces proies (Lièvre ibérique notamment), y compris dans la zone du karting, est favorable aux recherches alimentaires et à l'alimentation de cette espèce.</p> <p>Malgré l'attractivité supposée du secteur d'étude pour la chasse de ce grand rapace nocturne, aucune observation directe ni même d'indice de présence (plumes, pelotes, etc.) n'a été réalisée <i>in situ</i> lors des différents inventaires diurne et nocturne.</p> <p>Au regard de ces éléments, la présence du Grand-duc d'Europe est jugée modérément potentielle <i>in situ</i>.</p>
Martin-pêcheur d'Europe <i>(Alcedo atthis)</i>	DO1	Sédentaire (2-5 p)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Rollier d'Europe <i>(Coracias garrulus)</i>	DO1	Reproduction (100-130 p)	B	Avérée (alimentation)	Oui	<p>Le Rollier d'Europe est un nicheur bien représenté dans la plaine de la Crau.</p> <p>Plusieurs individus ont été avérés en alimentation non loin de la zone d'étude, sur l'aérodrome, et également au sein des espaces remaniés de la zone de karting.</p> <p>L'ensemble de la zone d'étude est exploité et favorable aux recherches alimentaires de cette espèce.</p>
Alouette calandre <i>(Melanocorypha calandra)</i>	DO1	Sédentaire (100-160 p)	A	Faiblement potentielle (alimentation / erratisme)	Oui	<p>L'Alouette calandre n'a pas été contactée lors des inventaires malgré des prospections réalisées aux périodes favorables, coïncidant avec le pic d'activité vocale de l'espèce, facilitant ainsi sa détection.</p> <p>L'habitat de coussoul périphérique de la zone d'étude semble néanmoins favorable à l'espèce. Toutefois, les noyaux de population d'Alouette calandre sont très éloignés de la zone d'étude rendant la présence de l'espèce très faiblement potentielle.</p> <p>Au regard de ces éléments, la présence de l'Alouette calandre est jugée faiblement potentielle <i>in situ</i>.</p> <p>Notons que les habitats remaniés de la zone du karting ne sont pas favorables à l'espèce.</p>

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	DO1	Reproduction (500-1000 p)	A	Avérée (alimentation et nidification)	Oui	Un couple d'Alouette calandrelle a été avéré lors des inventaires non loin de la zone d'étude, sur l'aérodrome. Les milieux d'affinité steppique périphériques de la zone d'étude correspondent aux habitats préférentiellement utilisés par l'espèce et sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette alouette. Un couple s'y reproduit très probablement. Toutefois, les zones remaniées du site de karting ne sont pas favorables à l'espèce (alimentation et nidification).
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	DO1	Sédentaire (1-10 p)	D	Avérée (alimentation et nidification)	Oui	Deux mâles chanteurs d'Alouette lulu ont été contactés lors des inventaires, dont un au sein du site de karting. Les milieux ouverts de la zone d'étude et les zones remaniées du karting, sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette espèce. Deux couples s'y reproduisent probablement.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	DO1	Reproduction (100-200 p)	C	Avérée (alimentation et nidification)	Oui	Quatre mâles chanteurs de Pipit rousseline ont été avérés lors des inventaires. Les milieux d'affinité steppique périphériques de la zone d'étude correspondent aux habitats préférentiellement utilisés par l'espèce et sont favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de cette espèce. Un couple s'y reproduit très probablement. Toutefois, les zones remaniées du site de karting ne sont pas favorables à l'espèce (alimentation et nidification).
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	DO1	Hivernage (R)	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (absence de garrigues à Chêne kermès).
	DO1	Reproduction (R 1 - 3 Grille 1x1 km)				
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	DO1	Concentration (R)	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable.
Pie-grièche à poitrine rose	DO1	Concentration (V)	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable.

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
<i>(Lanius minor)</i>						
Grèbe castagneux <i>(Tachybaptus ruficollis)</i>	EMR	Hivernage (C)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (10-20 p)	C			
Grèbe huppé <i>(Podiceps cristatus)</i>	EMR	Hivernage (C)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (5-10 p)	C			
Grèbe à cou noir <i>(Podiceps nigricollis)</i>	EMR	Hivernage (R 5-10 I)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Grand Cormoran <i>(Phalacrocorax carbo)</i>	EMR	Hivernage (100-400 I)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Héron garde-bœufs <i>(Bubulcus ibis)</i>	EMR	Concentration (C) Alimentation sur le site	C	Avérée (alimentation)	Oui	Plusieurs individus de Héron garde-bœuf ont été contactés en alimentation au sein des zones ouvertes périphériques de la zone d'étude, lorsque ces dernières étaient pâturées. L'ensemble des espaces ouverts pâturés est favorables aux recherches alimentaires de cet ardeidé. A l'inverse, la zone de karting, n'étant pas pâturée, n'est aucunement favorable aux recherches alimentaires de cette espèce.
	EMR	Hivernage (C)				
Héron cendré <i>(Ardea cinerea)</i>	EMR	Sédentaire (5-10 p)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Cygne tuberculé <i>(Cygnus olor)</i>	EMR	Hivernage (R)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (R)				
Tadorne de Belon <i>(Tadorna tadorna)</i>	EMR	Reproduction	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Canard siffleur <i>(Anas penelope)</i>	EMR	Hivernage (R)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	EMR	Concentration (50-200 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (0-5 p)				
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	EMR	Hivernage (10-30 l)	C	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	EMR	Concentration (C)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Hivernage (C)	D			
	EMR	Reproduction (20-50 p)	C			
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	EMR	Concentration (50-200 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	EMR	Hivernage (500-1000 l)	B	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (3-6 p)	C			
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	EMR	Hivernage (500-1000 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	EMR	Hivernage (50-100 l)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	EMR	Hivernage (R)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Reproduction (1-5 p)	C			
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	EMR	Sédentaire (10-50 p)	C	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Foulque macroule	EMR	Hivernage (1 000 - 2 000)	C	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
<i>(Fulica atra)</i>	EMR	Reproduction (10-50 p)	C			
Petit Gravelot <i>(Charadrius dubius)</i>	EMR	Concentration (1-10 l)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Vanneau huppé <i>(Vanellus vanellus)</i>	EMR	Concentration (1000-3000 l)	C	Modérément potentielle (repos / alimentation)	Oui	<p>Le Vanneau huppé n'a pas été contacté lors des inventaires. Toutefois, les milieux cravens, similaires à ceux présents aux alentours de la zone d'étude, sont parfois utilisés pour le repos de l'espèce.</p> <p>Bien que l'espèce soit susceptible d'exploiter les zones ouvertes périphériques de la zone d'étude, les dérangements inhérents à l'aérodrome sont susceptibles de limiter l'utilisation du site durant les périodes d'activité des aéronefs.</p> <p>Pour cette raison, la présence du vanneau huppé au sein de la zone d'étude est jugée modérément potentielle pour le repos et, dans une moindre mesure, pour les recherches alimentaires de l'espèce.</p>
	EMR	Hivernage (500-1000 l)				
Bécassine des marais <i>(Gallinago gallinago)</i>	EMR	Concentration (R)	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Hivernage (10-50 l)	C			
Bécasse des bois <i>(Scolopax rusticola)</i>	EMR	Hivernage (R)	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucun boisement humide).
Courlis corlieu <i>(Numenius phaeopus)</i>	EMR	Concentration (1-10 l)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Courlis cendré <i>(Numenius arquata)</i>	EMR	Concentration (R)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Chevalier cul-blanc <i>(Tringa ochropus)</i>	EMR	Concentration (R)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Hivernage (5-10 l)	D			
Chevalier guignette <i>(Actitis hypoleucos)</i>	EMR	Concentration (1-10 l)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	EMR	Concentration (C) Alimentation sur le site	D	Absente	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
	EMR	Hivernage (C 1000-3000 I)	C			
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	EMR	Hivernage (50-100 I)	C	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	EMR	Hivernage (V 1-20 I)	D	Absent	Non	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide favorable).
Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	EMR	Concentration (C)	C	Avérée (repos/dortoir)	Oui	Plusieurs dizaines d'individus utilisent les parties goudronnées de l'aérodrome (pistes) comme dortoir. Les anciennes pistes du karting semblent également favorables au repos nocturne de l'espèce. Toutefois, la zone d'étude n'est pas favorable aux recherches alimentaires ni même à la nidification de l'espèce.
	EMR	Hivernage (C)	D			

Légende :

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100 ≥ p > 15 %
B	15 ≥ p > 2 %
C	2 ≥ p > 0 %
D	Non significative
Statut dans le site Natura 2000	
DO1	Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux
EMR	Espèce migratrice régulière

6.2. Autres espèces importantes d'oiseaux listées au FSD de la ZPS FR9310064 « Crau »

Sur le Formulaire Standard de Données figurent plusieurs autres espèces classées comme « importantes ». Ces espèces ne figurent pas sur l'arrêté ministériel de création de la ZPS et n'ont donc pas justifié la désignation de la ZPS. Ces espèces ne feront donc pas l'objet d'une évaluation appropriée des incidences, cependant elles sont brièvement évoquées ici.

Espèce	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Absente	Absence d'habitat favorable (aucune zone humide/roselière favorable).
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Un couple de Chevêche d'Athéna a été observé au sein des habitations et hangars implantés dans la partie nord-est de l'aérodrome. Les vieilles bâtisses et les hangars abandonnés sont très probablement utilisés par ce couple de Chevêche d'Athéna pour s'y reproduire. L'ensemble des zones ouvertes attenantes sont utilisées pour les recherches alimentaires de l'espèce. La zone de karting, bien qu'éloignée du site de reproduction de l'espèce, recèle des habitats remaniés également favorables aux recherches alimentaires de l'espèce.
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Avérée (alimentation)	Un couple de Linotte mélodieuse a été contacté en alimentation non loin de la zone d'étude. La période et le caractère unique de l'observation traduit le statut migrateur des oiseaux observés. L'espèce ne semble donc pas se reproduire au sein de la zone étudiée mais l'utilise lors de ses recherches alimentaires durant les périodes migratoires.
Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Un individu chanteur a été contacté auditivement puis observé en alimentation non loin de la zone d'étude. L'ensemble des zones ouvertes, y compris les espaces remaniés de la zone de karting, sont propices aux recherches alimentaires de l'espèce. Le Coucou geai est également susceptible de se reproduire <i>in situ</i> , au sein des arbustes accueillant la nidification de la Pie bavarde, hôte quasi-exclusif de cette espèce parasite.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Absente	L'espèce n'a pas été contactée malgré des prospections réalisées durant les bonnes périodes écologiques. L'absence de zones cultivées, malgré la bonne représentativité des milieux ouverts, ne semble pas favorable à l'espèce. Celle-ci est jugée absente de la zone d'étude du karting.
Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Plusieurs couples de Cochevis huppé ont été avérés dans le secteur, y compris au sein des habitats remaniés de la zone de karting. L'ensemble de la zone d'étude est exploité et favorable aux recherches alimentaires ainsi qu'à la nidification de l'espèce.
Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	Environ 4 couples de Pie-grièche méridionale exploitent l'aérodrome pour s'alimenter et se reproduire. L'ensemble des zones ouvertes de l'aérodrome est utilisé lors des recherches alimentaires de l'espèce alors que les buissons épars sont utilisés pour sa nidification. Notons que la zone de karting borde le territoire d'un couple de Pie-grièche méridionale. Les deux individus du

Espèce	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
		couple utilisent régulièrement les arbres qui délimitent le périmètre du karting comme poste d'affut. Toutefois, l'espèce ne semble pas exploiter les habitats remaniés du karting au profit des espaces naturels alentours.
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Avérée (transit migratoire)	<p>Plusieurs individus ont été observés en migration active à travers la zone d'étude.</p> <p>Bien que les oiseaux observés n'ont porté aucune attention particulière aux habitats de la zone étudiée, les zones ouvertes, y compris les espaces remaniés de la zone de karting, demeurent favorables aux recherches alimentaires de l'espèce lors de ses déplacements migratoires.</p> <p>Néanmoins, aucun habitat n'est propice à la nidification de l'espèce au sein de la zone étudiée.</p>
Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	<p>Plusieurs couples de Bruant proyer ont été avérés dans le secteur, y compris au sein des espaces remaniés de la zone de karting.</p> <p>L'ensemble de la zone étudiée est favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de l'espèce.</p>
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	Avérée (halte migratoire)	<p>Deux individus de Traquet motteux ont été observés lors de l'inventaire du 23 avril 2020, en halte migratoire au sein de la zone d'étude.</p> <p>Les vastes étendues ouvertes de la zone étudiée, y compris celles du karting, sont favorables aux recherches alimentaires et au repos de cette espèce lors de ses haltes migratoires.</p> <p>Notons que l'espèce est absente du secteur d'étude en période de reproduction.</p>
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Absent	Absences d'habitats favorables
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Absente	Absences d'habitats favorables
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Avérée (alimentation et nidification)	<p>Plusieurs individus de Huppe fasciée ont été observés en alimentation non loin de la zone d'étude.</p> <p>Les milieux ouverts, ainsi que les zones remaniées de la zone de karting, sont favorables aux recherches alimentaires de l'espèce.</p> <p>Bien que de nombreux habitats soient favorables à la nidification de l'espèce au sein de la zone étudiée, celle-ci n'a pu être avérée <i>in situ</i>.</p> <p>Toutefois, un à deux couples y est jugée nicheur possible, y compris dans la zone de karting au regard de la présence d'habitats favorables à la nidification de l'espèce.</p>

7. AUTRES ESPECES A ENJEU AVEREES

Une autre espèce remarquable, non décrite ci-avant dans les sites Natura 2000 évalués, a été avérée lors des inventaires.

Il s'agit de l'**Hirondelle rousseline**, espèce ayant un enjeu local de conservation fort, observée en migration active survolant ainsi la zone d'étude.

Notons qu'aucune interaction n'a été relevée entre l'espèce et les habitats de la zone d'étude.

8. INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000 LOCAL

Seuls les habitats (DH1) et espèces (DH2/DO1/EMR) susceptibles de subir une atteinte et dont leur représentativité est évaluée comme significative (cotation A, B ou C), sont ici pris en compte.

8.1. Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 du/des site(s) évalué(s)

Pour rappel, l'emprise du projet concerne uniquement le karting et s'étend sur environ 15 hectares. L'évaluation des atteintes portera exclusivement sur le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement dudit Karting.

➤ ZSC FR9301594 « Alpilles »

Six espèces de chiroptères sont soumises à la présente analyse. Ces espèces n'exploitent la zone d'étude que lors de leurs transits, voire pour s'y alimenter, bien que les habitats remaniés concernés par l'emprise du projet ne soient que peu favorables.

A noter que le projet n'engendrera aucune destruction ou détérioration de gîte ni de corridor de déplacement, aucun n'étant présent au niveau de la zone d'étude.

Seule une atteinte liée à une destruction provisoire ou détérioration provisoire d'habitat d'alimentation est retenue ici. Au regard des habitats déjà fortement dégradés présents au sein de la zone d'étude, celle-ci est jugée très faible sur l'ensemble des espèces à l'analyse.

➤ ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »

Six espèces de chiroptères sont soumises à la présente analyse. Ces espèces n'exploitent la zone d'étude que lors de leurs transits, voire pour s'y alimenter, bien que les habitats remaniés concernés par l'emprise du projet ne soient que peu favorables.

A noter que le projet n'engendrera aucune destruction ou détérioration de gîte ni de corridor de déplacement, aucun n'étant présent au niveau de la zone d'étude.

Seule une atteinte liée à une destruction provisoire ou détérioration provisoire d'habitat d'alimentation est retenue ici. Au regard des habitats déjà fortement dégradés présents au sein de la zone d'étude, celle-ci est jugée très faible sur l'ensemble des espèces à l'analyse.

➤ ZPS FR9312013 « Alpilles »

Les habitats remaniés concernés par l'emprise du projet sont favorables à l'Alouette lulu où un couple s'y reproduit très probablement. Le projet engendrera donc une destruction provisoire et une altération provisoire d'habitat d'espèce (alimentation et nidification) pour ce couple d'Alouette lulu. Toutefois, au regard de la très faible proportion d'individus concernée par le projet par rapport à la population ZPS, comprise entre 0,02 et 0,03%, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation de la population d'Alouette lulu ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ».

Les habitats remaniés du karting, refuges de nombreuses espèces proies (Lapin de garenne, Lièvre ibérique, Perdrix rouge, insectes, etc.) sont favorables à la chasse et à l'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux Natura 2000 avérées telles le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir et le Rollier d'Europe ainsi qu'à une espèce jugée fortement potentielle, l'Aigle de Bonelli. Le projet engendrera donc pour ces espèces une destruction provisoire et une altération provisoire d'habitat d'alimentation. Au regard de la faible superficie du projet, de la mauvaise qualité des habitats présents et des vastes étendues de milieux naturels en bon état de conservation présents et favorables à la chasse de ces espèces aux alentours, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation des populations de Circaète Jean-le-Blanc, de Milan noir et de Rollier d'Europe ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ».

Toutefois, pour les mêmes raisons évoquées ci-avant, les atteintes du projet sont jugées faibles sur l'Aigle de Bonelli, espèce jugée fortement potentielle *in situ*, en raison de la proportion notable d'individus concernée par le projet par rapport à la population ZPS, comprise aux alentours de 25%.

Enfin, les atteintes sont jugées nulles sur l'état de conservation des populations d'Outarde canepetière, d'Ædicnème criard, de Pipit rousseline, de Vautour percnoptère et de Héron garde-bœufs ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ». En effet, les habitats remaniés de la zone d'emprise ne sont pas exploités et ne sont pas favorables aux recherches alimentaires ni même à la nidification de ces espèces.

➤ ZPS FR9310064 « Crau »

Les habitats remaniés du karting, refuges de nombreuses espèces proies (Lapin de garenne, Lièvre ibérique, Perdrix rouge, insectes, etc.) sont favorables à la chasse et à l'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux Natura 2000 avérées telles le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Rollier d'Europe, le Busard cendré, le Faucon kobez et le Faucon émerillon, ainsi qu'à une espèce jugée fortement potentielle, l'Aigle de Bonelli. Le projet engendrera donc pour ces espèces une destruction provisoire et une altération provisoire d'habitat d'alimentation. Au regard de la faible superficie du projet, de la mauvaise qualité des habitats et des vastes étendues de milieux naturels en bon état de conservation présents et favorables à la chasse de ces espèces aux alentours, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation des populations de Circaète Jean-le-Blanc, de Milan noir, de Rollier d'Europe, de Busard cendré, de Faucon kobez et de Faucon émerillon ayant justifié la désignation de la ZPS « Crau ».

Toutefois, pour les mêmes raisons évoquées ci-avant, les atteintes du projet sont jugées faibles sur l'Aigle de Bonelli, espèce jugée fortement potentielle *in situ*, en raison de la proportion notable d'individus concernée par le projet par rapport à la population ZPS, d'une valeur supérieure à 20%.

Le projet de réaménagement du karting engendrera une rénovation et une extension des pistes actuelles. Le maintien, voire l'extension de cet aménagement, sera favorable au Goéland leucophée qui utilise actuellement les pistes de l'aérodrome comme dortoir. Au regard de ces éléments et des faibles exigences écologiques de cette espèce, les atteintes du projet sont jugées nulles sur l'état de conservation des populations de Goéland leucophée ayant justifié la désignation de la ZPS « Crau ».

Enfin, les atteintes sont jugées nulles sur l'état de conservation des populations de Vautour percnoptère, d'Outarde canepetière, d'Ædicnème criard, de Pluvier guignard, de Pluvier doré, de Ganga cata, d'Alouette calandrelle, de Pipit rousseline, et de Héron garde-bœufs ayant justifié la désignation de la ZPS « Crau ». En effet, les habitats remaniés de la zone d'emprise ne sont pas exploités et ne sont pas favorables aux recherches alimentaires ni même à la nidification de ces espèces.

➤ Bilan

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC « Alpilles »	Zones ouvertes remaniées (transit potentiel)	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1

		Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
ZSC « Crau centrale – Crau sèche »	Zones ouvertes remaniées (transit potentiel)	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
		Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
ZPS « Alpilles »	Zones ouvertes remaniées (alimentation potentielle)	Aigle de Bonelli (<i>Hieraetus fasciatus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat potentiel d'alimentation	Faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation et nidification)	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation et de nidification	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1

	d'emprise (karting)				
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
ZPS « Crau »	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	-	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation potentielle)	Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat potentiel d'alimentation	Faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Œdicnème criard (<i>Burhinus oediconemus</i>)	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au	Pluvier guignard	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1

	sein de la zone d'emprise (karting)	<i>(Charadrius morinellus)</i>			
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pluvier doré <i>(Pluvialis apricaria)</i>	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Ganga cata <i>(Pterocles alchata)</i>	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Rollier d'Europe <i>(Coracias garrulus)</i>	Destruction/altération provisoire d'habitat d'alimentation	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Alouette calandrelle <i>(Calandrella brachydactyla)</i>	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pipit rousseline <i>(Anthus campestris)</i>	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Héron garde-bœufs <i>(Bubulcus ibis)</i>	-	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1
	Anciennes pistes de karting (repos nocturne)	Goéland leucophée <i>(Larus michahellis)</i>	Aucune atteinte (maintien de l'habitat favorable au dortoir de l'espèce)	Nul	Cf. descriptif ci-avant §8.1

8.2. Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 du/des site(s) évalué(s)

Pour rappel, l'emprise du projet concerne uniquement le karting et s'étend sur environ 15 hectares. L'évaluation des atteintes portera exclusivement sur le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement dudit Karting.

A noter que les éclairages nocturnes seront très limités, à la fois temporellement (quelques soirées par ans, lors de manifestations ponctuelles).

➤ ZSC FR9301594 « Alpilles »

Six espèces de chiroptères sont soumises à la présente analyse. Ces espèces n'exploitent la zone d'étude que lors de leurs transits, voire pour s'y alimenter, bien que les habitats remaniés concernés par l'emprise du projet ne soient que peu favorables.

A noter que le projet n'engendrera aucune destruction ou détérioration de gîte, aucun n'étant présent au niveau de la zone du projet.

Ainsi, aucune destruction d'individus ou de gîtes n'est envisagée ici.

Aucun travail de nuit n'est prévu dans le cadre des travaux. Aucune atteinte liée au dérangement d'individus en chasse ou transit n'est donc retenue. Bien que l'activité de karting soit essentiellement diurne, nous ne pouvons pas exclure l'organisation de manifestations nocturnes, pouvant engendrer une perturbation d'individus en transit

ou en alimentation au niveau des installations. Ces manifestations sont toutefois très réduites, et ne sont pas de nature à occasionner un dérangement significatif sur les individus d'espèces DH2. Ainsi, une atteinte jugée très faible est retenue ici.

➤ **ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »**

Six espèces de chiroptères sont soumises à la présente analyse. Ces espèces n'exploitent la zone d'étude que lors de leurs transits, voire pour s'y alimenter, bien que les habitats remaniés concernés par l'emprise du projet ne soient que peu favorables.

A noter que le projet n'engendrera aucune destruction ou détérioration de gîte, aucun n'étant présent au niveau de la zone du projet.

Ainsi, aucune destruction d'individus ou de gîtes n'est envisagée ici.

Aucun travail de nuit n'est prévu dans le cadre des travaux. Aucune atteinte liée au dérangement d'individus en chasse ou transit n'est donc retenue. Bien que l'activité de karting soit essentiellement diurne, nous ne pouvons pas exclure l'organisation de manifestations nocturnes, pouvant engendrer une perturbation d'individus en transit ou en alimentation au niveau des installations. Ces manifestations sont toutefois très réduites, et ne sont pas de nature à occasionner un dérangement significatif sur les individus d'espèces DH2. Ainsi, une atteinte jugée très faible est retenue ici.

➤ **ZPS FR9312013 « Alpilles »**

Le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement du Karting engendrera une destruction d'individus pour l'unique espèce Natura 2000 avérée nicheuse dans l'emprise du projet, l'Alouette lulu, notamment si les travaux inhérents à la phase chantier (préparation du terrain et construction) débutent durant la période de reproduction de l'avifaune. Des dérangements/perturbations sont également à prévoir sur cette espèce durant la phase de fonctionnement du karting et inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité. Toutefois, au regard de la très faible proportion d'individus concernée par le projet par rapport à la population ZPS, comprise entre 0,02 et 0,03%, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation de la population d'Alouette lulu ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ».

Concernant les espèces Natura 2000 avérées ou susceptibles de venir s'alimenter dans la zone d'emprise, des dérangements/perturbations sont également à prévoir durant la phase de fonctionnement du karting (inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité) sur le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir et le Rollier d'Europe ainsi que sur une espèce jugée fortement potentielle, l'Aigle de Bonelli. Au regard des dérangements déjà présents à proximité, inhérents à l'activité de l'aérodrome, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation des populations de ces espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ».

Enfin, l'atteinte du projet est jugée négligeable sur l'état de conservation de la population des espèces présentes à proximité mais n'utilisant pas directement la zone d'emprise du projet telles l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Pipit rousseline, le Vautour percnoptère et le Héron garde-bœufs.

➤ **ZPS FR9310064 « Crau »**

Concernant les espèces Natura 2000 avérées ou susceptibles de venir s'alimenter dans la zone d'emprise, des dérangements/perturbations sont également à prévoir durant la phase de fonctionnement du karting (inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité) sur le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Rollier d'Europe, le Busard cendré, le Faucon kobez et le Faucon émerillon, ainsi qu'à une espèce jugée fortement potentielle, l'Aigle de Bonelli. Au regard des dérangements déjà présents à proximité, inhérents à l'activité de l'aérodrome, les atteintes du projet sont jugées très faibles sur l'état de conservation des populations de ces espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Alpilles ».

Enfin, l'atteinte du projet est jugée négligeable sur l'état de conservation de la population des espèces présentes à proximité mais n'utilisant pas directement la zone d'emprise du projet telles le Vautour percnoptère, l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Pluvier guignard, le Pluvier doré, le Ganga cata, l'Alouette calandrelle, le Pipit rousseline, le Héron garde-bœufs et le Goéland leucopnée.

➤ Bilan

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC « Alpilles »	Zones ouvertes remaniées (transit potentiel)	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Dérangements en cas d'activité nocturne de karting	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
ZSC Crau	Zones ouvertes remaniées (transit potentiel)	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Dérangements en cas d'activité nocturne de karting	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
		Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
ZPS « Alpilles »	Zones ouvertes remaniées (alimentation potentielle)	Aigle de Bonelli (<i>Hieraaetus fasciatus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées (alimentation et nidification)	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Destruction d'individus - Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2

	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Œdicnème criard (<i>Burhinus oediconemus</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
ZPS « Crau »	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2
	Zones ouvertes remaniées	Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2

(alimentation potentielle)					
Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Œdicnème criard (<i>Burhinus oediconemus</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Zones ouvertes remaniées (alimentation)	Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Dérangements/ perturbations	Très faible	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Aucun habitat favorable au sein de la zone d'emprise (karting)	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	
Anciennes pistes de karting (repos nocturne)	Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	Dérangements/ perturbations	Négligeable	Cf. descriptif ci-avant §8.2	

8.3. Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore du/des site(s) évalué(s)

➤ **ZSC FR9301594 « Alpilles »**

Aucune autre espèce importante de la faune et de la flore n'est listée au FSD de cette ZSC.

➤ **ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »**

Deux espèces de reptiles ont été avérées à proximité de la zone du karting, dont la plus proche est située à 150 m des emprises projetées (Lézard ocellé). Ces deux espèces ne semblent pas exploiter directement la zone d'emprises, et notamment le Lézard vert qui n'y trouve pas d'habitats attractifs. Ainsi, la destruction ou la perturbation d'individus est-elle très réduite et jugée ici négligeable.

Huit espèces de chiroptères ont été avérées dans le secteur de la zone d'étude, en chasse et en transit. Ces espèces vont subir le même type d'atteintes que pour les espèces de chiroptères DH2 présentées aux paragraphes 8.1 et 8.2 ci-avant. Les atteintes globales du projet sont jugées très faibles sur ces huit espèces avérées.

➤ **ZPS FR9312013 « Alpilles »**

Le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement du Karting engendrera une destruction d'individus pour les espèces Natura 2000 avérées nicheuses dans l'emprise du projet, telles le Bruant proyer et le Cochevis huppé, notamment si les travaux inhérents à la phase chantier (préparation du terrain et construction) débutent durant la période de reproduction de l'avifaune. Des dérangements/perturbations sont également à prévoir sur ces espèces durant la phase de fonctionnement du karting et inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité.

Concernant les espèces Natura 2000 avérées ou susceptibles de venir s'alimenter dans la zone d'emprise, des dérangements/perturbations sont également à prévoir durant la phase de fonctionnement du karting (inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité) sur la Chevêche d'Athéna, le Coucou geai, le Guêpier d'Europe et la Huppe fasciée.

Enfin, l'atteinte du projet est jugée négligeable sur l'état de conservation de la population des espèces présentes à proximité mais n'utilisant pas directement la zone d'emprise du projet telles la Pie-grièche méridionale et la Linotte mélodieuse.

➤ **ZPS FR9310064 « Crau »**

Le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement du Karting engendrera une destruction d'individus pour les espèces Natura 2000 avérées nicheuses dans l'emprise du projet, telles le Bruant proyer et le Cochevis huppé, notamment si les travaux inhérents à la phase chantier (préparation du terrain et construction) débutent durant la période de reproduction de l'avifaune. Des dérangements/perturbations sont également à prévoir sur ces espèces durant la phase de fonctionnement du karting et inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité.

Concernant les espèces Natura 2000 avérées ou susceptibles de venir s'alimenter dans la zone d'emprise, des dérangements/perturbations sont également à prévoir durant la phase de fonctionnement du karting (inhérents aux nuisances sonores et visuelles engendrées par cette activité) sur la Chevêche d'Athéna, le Coucou geai, le Guêpier d'Europe, la Huppe fasciée et le Traquet motteux.

Enfin, le projet engendrera de faibles perturbations pour les espèces présentes à proximité mais n'utilisant pas directement la zone d'emprise du projet telles la Pie-grièche méridionale et la Linotte mélodieuse.

8.4. Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées

Le projet engendrera de faibles perturbations pour l'Hirondelle rousseline, autre espèce à enjeu observée à proximité mais n'utilisant pas directement la zone d'emprise du projet.

8.5. Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques

Le projet étant situé en lieu et place du karting existant, sans aucune consommation supplémentaire d'espaces naturels, aucune altération de continuité et de fonctionnalités écologiques n'est à prévoir.

9. RECOMMANDATIONS

■ Limitation et adaptation de l'éclairage – évitement de l'effarouchement des espèces d'oiseaux

Dans le cadre de ce projet la pose d'éclairage est prévue. La mise en place d'éclairage devrait suivre les recommandations présentées ci-après :

Les références bibliographiques de cette mesure sont issues du document de SIBLET, 2008.

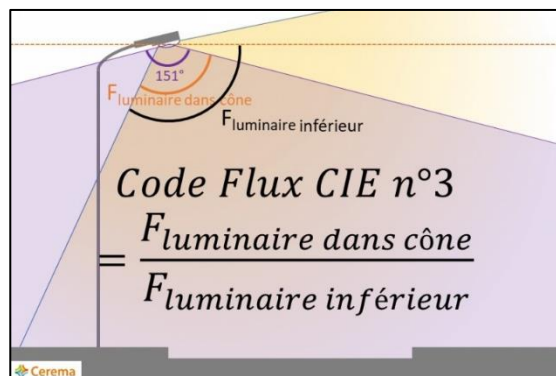
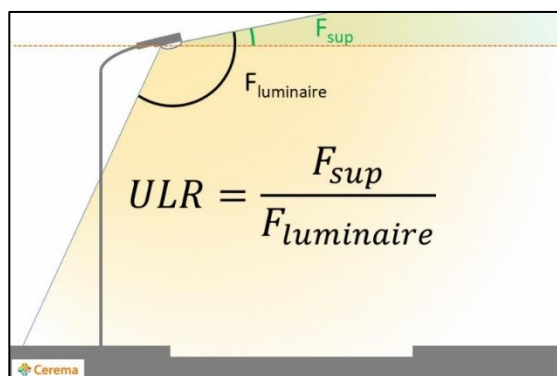
La notion de « pollution lumineuse » a été introduite dans le droit de l'environnement en France par le Grenelle de l'environnement. On la définit comme une présence nocturne anormale de lumière pouvant avoir des conséquences sur les écosystèmes (RICH AND LONGCORE, 2006). En effet, sachant que plus de 30 % des mammifères et plus de 60 % des invertébrés sont nocturnes (HÖLKER *et al.*, 2010), l'introduction de lumière artificielle dans l'environnement pourrait perturber les rythmes biologiques et écologiques des espèces. Il est donc important de prendre en compte la qualité de l'environnement nocturne dans les réseaux écologiques, l'établissement, la protection et la gestion de corridors afin de favoriser leurs utilisations par la biodiversité nocturne (RICH AND LONGCORE, 2006). Pour ces raisons, la notion de Trame noire vient compléter la Trame verte et la Trame bleue dans le Grenelle 2. En effet, il a été démontré que l'introduction de l'éclairage artificiel dans l'environnement peut perturber la dynamique des populations en **modifiant la physiologie, la mortalité et la perturbation des rythmes biologiques des espèces**.

Par exemple, certains **oiseaux** se reproduisant près de lampadaires chantent plus précocement que des individus se reproduisant dans une forêt (LOE *et al.*, 2010).

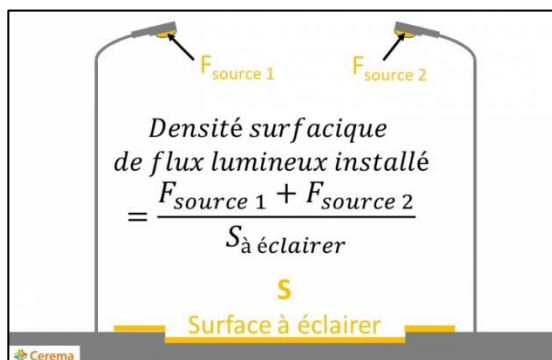
Aussi, tout éclairage permanent est à proscrire, surtout s'il s'agit d'halogènes, sources puissantes de lumière.

Une utilisation ponctuelle peut être tolérée, en respectant l'**arrêté sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses du 27 décembre 2018** qui prescrit de nouvelles obligations réglementaires de gestion de l'éclairage. Certaines des préconisations qui suivent intègrent les nouvelles exigences ministérielles (cas présent : éclairages extérieurs publics et privés).

- Les éclairages en direction et à proximité des boisements et des espaces naturels devront être évités ou limités à un strict minimum, de même pour le pourtour des emprises aux abords des milieux encore naturels.
- L'éclairage nocturne, qu'ils soient utiles pour les courses nocturnes ou bien décoratifs ou dissuasifs, devront coïncider avec la période de présence du public et ne pas être permanent. Cette recommandation est également valable pour les chemins d'accès et parkings.
- La proportion du flux lumineux émis par les éclairages doit être sous l'horizontale, soit un ULR < 1 à 4%, un Code Flux CIE n°3 > 95%, et une densité surfacique < 35 lumens/m² (cf. figures ci-dessous). Concrètement, l'orientation des réflecteurs doit être vers le sol, en aucun cas vers le haut et l'abat-jour doit être total avec un verre protecteur plat et non éblouissant.



Source : CEREMA, 2019 (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/decryptage-arrete-ministeriel-nuisances-lumineuses-contexte>)



Source : CEREMA, 2019



Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2019

- d) Les éclairages de type halogènes sont proscrits. Il faut utiliser des éclairages au sodium à basse pression (si impossible sodium haute pression). La température de la couleur doit être chaude (valeur basse de couleur, teinte orange), ce qui correspond à une température maximale de 3000 °K, soit une longueur d'onde de 590 nm pour les LEDs.

■ Création et renforcement des haies autour de l'emprise du karting

Il existe actuellement des reliques de haies arborées qui ceinturent l'emprise actuelle du karting. Ces arbres morts ou dépérissant sont utilisés comme poste d'affût pour certaines espèces Natura 2000 ou d'importance notable comme le Rollier d'Europe et la Pie-grièche méridionale.

Afin de maintenir ces supports de chasse et de limiter le dérangement visuel pour les espèces nicheuses alentours, il sera conservé les quelques arbres sains et les arbres morts seront remplacés par une haie arborée. Notons que les arbres morts existant sont de faibles diamètre et n'abritent pas de cavités.

Il sera également implanté un linéaire arboré dans les secteurs actuellement dépourvus de haies, au sein des limites de l'emprise du projet, afin de créer un écran paysager de manière à limiter les dérangements visuels inhérents à cette activité.

La mise en place de cette recommandation sera favorable à l'ensemble des espèces d'oiseaux et de chiroptères Natura 2000 et d'importance notable avérées et ou jugées potentielles dans la zone étudiée.

■ Proscrire les plantations d'essences exotiques envahissantes

Dans le cadre de la précédente recommandation visant à créer et à renforcer les haies autour de l'emprise du karting, certaines règles devront être respectées afin que le projet ne participe pas à l'implantation ou l'expansion de plantes exotiques envahissantes. Ces plantations ne feront pas appel à des espèces allochtones pour éviter la « fuite » d'espèces horticoles, potentiellement invasives, et pour conserver la qualité des milieux naturels proches.

Toute plantation d'arbres ou arbustes à caractère envahissant tels que le Robinier faux-acacia, mais également l'Ailanthé, le Mimosa des fleuristes, les Eucalyptus, etc. **est à proscrire.**

Une liste des espèces exotiques à caractère envahissant, à proscrire pour les plantations, est fournie en annexe 1 (source : INVMED).

En remplacement de ces espèces, il sera choisi en priorité des espèces locales (indigènes ou archéophytiques, telles que Chêne vert, Chêne pubescent, Olivier, Micocoulier de Provence, Peuplier blanc, Peuplier noir, etc.). Il est toutefois toléré la plantation d'espèces exotiques à condition qu'elles ne rentrent pas dans la liste des espèces envahissantes en PACA.

10. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES

Au regard des résultats des visites de terrain et des analyses des données, le projet ne portera pas d'atteinte sur l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 locaux.

Ainsi, le projet de réaménagement et de mise en fonctionnement du karting a une incidence non notable dommageable sur la ZSC FR9301594 « Alpilles », la ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche », la ZPS FR9312013 « Alpilles » et la ZPS FR9310064 « Crau ».

Annexe 1 Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en PACA et Languedoc-Roussillon – Source INV MED

Famille	Nom du taxon	Nom(s) vernaculaire(s)	Statut	Statut	Statut	Statut
			PACA	LR	MED.	ALP.
Malvaceae	Abutilon theophrasti Medik., 1787	Abutilon d'Avicenne, Abutilon à pétales jaunes, Abutilon de Théophraste	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia baileyana F.Muell., 1888	Mimosa de Bailey	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia dealbata Link, 1822	Mimosa argenté, Mimosa des fleuristes, Mimosa de Bormes	Majeure	Majeure	Majeure	Absente
Fabaceae	Acacia longifolia (Andrews) Willd., 1806	Acacia doré de Sydney, Mimosa chenille	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia melanoxylon R.Br., 1813	Acacia à bois dur, Acacia à bois noir	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia paradoxa DC.		Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia pycnantha Benth., 1842		Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia retinodes Schtdl., 1847	Mimosa résineux, Mimosa des quatre saisons	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Acacia saligna (Labill.) H.L.Wendl., 1820	Mimosa à feuilles de Saule	Alerte	Prévention	Alerte	Absente
Sapindaceae	Acer negundo L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	Majeure	Majeure	Modérée	Alerte
Asteraceae	Achillea crithmifolia Waldst. & Kit., 1802	Achillée à feuilles de Crithme, Achillée à feuilles de Criste marine	Emergente		Emergente	Absente
Asteraceae	Achillea filipendulina Lam., 1783	Achillée à feuilles de Fougère	Alerte		Alerte	Alerte
Crassulaceae	Aeonium arboreum (L.) Webb & Berthel., 1840		Alerte	Prévention	Alerte	Absente
Crassulaceae	Aeonium haworthii Webb & Berthel., 1840	Aeonium de Haworth	Alerte		Alerte	Absente
Asparagaceae	Agave americana L., 1753	Agave d'Amérique	Modérée	Majeure	Modérée	Absente
Asparagaceae	Agave salmiana Otto, 1842		Alerte		Alerte	Absente
Simaroubaceae	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
Lardizabalaceae	Akebia quinata Decne., 1839		Prévention	Emergente		
Betulaceae	Alnus cordata (Loisel.) Duby, 1828	Aulne cordé, Aulne à feuilles en cœur, Aulne de Corse, Aulne cordiforme	Alerte		Alerte	Alerte
Asphodelaceae	Aloe arborescens Mill., 1768	Aloé arborescente, Aloé de Krantz, Aloé candélabre, Aloès Candélabre	Alerte		Alerte	Absente
Asphodelaceae	Aloe maculata All., 1773		Alerte	Alerte	Alerte	Absente

Amaranthaceae	Alternanthera philoxeroides (Mart.) Griseb., 1879	Alligatorweed	Emergente	Absente	Emergente	Absente
Amaranthaceae	Amaranthus albus L., 1759	Amarante albus, Amarante blanche	Modérée		Modérée	Modérée
Amaranthaceae	Amaranthus hybridus L., 1753	Amarante hybride	Modérée		Modérée	Modérée
Amaranthaceae	Amaranthus retroflexus L., 1753	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge	Modérée		Modérée	Modérée
Asteraceae	Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Ambroise élevée, Ambroise à feuilles d'Armoise, Ambrosie annuelle	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
Asteraceae	Ambrosia psilostachya DC., 1836	Ambroise à épis lisses	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Asteraceae	Ambrosia tenuifolia Spreng., 1826	Ambroise à petites feuilles, Ambrosie à petites feuilles	Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Asteraceae	Ambrosia trifida L., 1753	Ambrosie trifide	Alerte	Absente	Alerte	Prévention
Lythraceae	Ammannia coccinea Rottb., 1773	Ammannia écarlate	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Lythraceae	Ammannia robusta Heer & Regel, 1842		Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Fabaceae	Amorpha fruticosa L., 1753	Indigo du Bush, Amorphe buissonnante	Majeure	Majeure	Majeure	Absente
Poaceae	Andropogon virginicus L., 1753		Prévention		Prévention	Prévention
Aizoaceae	Aptenia cordifolia (L.f.) Schwantes, 1928	Ficoïde glaciale, Baby sun rose, Ficoïde à feuilles en cœur	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Apocynaceae	Araujia sericifera Brot., 1818	Araujia	Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Asteraceae	Arctotheca calendula (L.) Levyns, 1942	Arctothèque souci	Emergente		Emergente	Absente
Aristolochiaceae	Aristolochia altissima Desf., 1799		Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Artemisia annua L., 1753	Armoise annuelle	Modérée		Modérée	Prévention
Asteraceae	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1876	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
Apocynaceae	Asclepias syriaca L., 1753	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches	Alerte		Alerte	Alerte
Amaranthaceae	Atriplex halimus L., 1753	Halime, Arroche halime	Modérée		Modérée	Absente
Amaranthaceae	Atriplex hortensis L., 1753	Arroche des jardins, Bonne-Dame	Alerte		Alerte	Alerte
Salviniaceae	Azolla filiculoides Lam., 1783	Azolla fausse-fougère, Fougère d'eau	Modérée	Emergente	Modérée	Absente
Asteraceae	Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Majeure	Emergente	Majeure	Absente
Brassicaceae	Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc, Alysse blanche	Modérée		Pas envahissante	Modérée
Asteraceae	Bidens connata Muhlenb. ex Willd., 1803	Bident à feuilles connées, Bident soudé	Alerte	Prévention	Alerte	Absente

Asteraceae	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Majeure	Modérée	Majeure	Absente
Asteraceae	<i>Bidens subalternans</i> DC., 1836	Bident à folioles subalternes	Emergente	Modérée	Emergente	Absente
Poaceae	<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter, 1940	Barbon Andropogon	Alerte	Majeure	Emergente	Absente
Poaceae	<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791	Brome faux Uniola, Brome purgatif	Modérée		Modérée	Modérée
Poaceae	<i>Bromus inermis</i> Leys., 1761	Brome sans arêtes	Emergente		Emergente	Majeure
Moraceae	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier, Broussonétia à papier	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
Brassicaceae	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	Modérée	Alerte	Alerte	Modérée
Cabombaceae	<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848		Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Aizoaceae	<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus, 1927	Ficoïde à feuilles en sabre, Griffes de sorcière	Majeure	Emergente	Majeure	Absente
Aizoaceae	<i>Carpobrotus acinaciformis</i> x <i>Carpobrotus edulis</i>		Majeure	Majeure	Majeure	Absente
Aizoaceae	<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoïde doux, Griffes de sorcière, Figuier des Hottentots	Majeure	Emergente	Majeure	Absente
Pinaceae	<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	Modérée		Modérée	Alerte
Poaceae	<i>Cenchrus longispinus</i> (Hack.) Fernald, 1943	Cenchrus	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	<i>Cenchrus setaceus</i> (Forssk.) Morrone, 2010		Alerte	Emergente	Alerte	Prévention
Poaceae	<i>Cenchrus spinifex</i> Cav., 1799	Cenchrus	Prévention		Prévention	Absente
Asteraceae	<i>Centaurea diffusa</i> Lam., 1785	Centaurée diffuse	Alerte		Alerte	Absente
Iridaceae	<i>Chasmanthe aethiopica</i> (L.) N.E.Br., 1932		Alerte		Alerte	Absente
Iridaceae	<i>Chasmanthe bicolor</i> (Gasp. ex Ten.) N.E.Br., 1932		Alerte		Alerte	Absente
Iridaceae	<i>Chasmanthe floribunda</i> (Salisb.) N.E.Br., 1932		Alerte		Alerte	Absente
Amaranthaceae	<i>Chenopodium ambrosioides</i> L., 1753	Chénopode fausse Ambroisie	Modérée	Modérée	Modérée	Absente
Asteraceae	<i>Chrysanthemoides monilifera</i> (L.) Norl., 1943	Faux Chrysanthème	Alerte	Prévention	Alerte	Absente
Commelinaceae	<i>Commelina communis</i> L., 1753	Misère asiatique, Comméline commune	Alerte		Alerte	Absente
Convolvulaceae	<i>Convolvulus sabatius</i> Viv.		Alerte		Alerte	Absente

Asteraceae	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Érigéron crépu	Modérée		Modérée	Modérée
Asteraceae	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Conyze du Canada	Modérée		Modérée	Modérée
Poaceae	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	Majeure	Majeure	Majeure	Absente
Rosaceae	<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	Alerte		Alerte	Prévention
Rosaceae	<i>Cotoneaster frigidus</i> Wall. ex Lindl., 1829	Cotonéaster	Alerte		Alerte	Absente
Rosaceae	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	Cotonéaster horizontal	Alerte	Alerte	Alerte	Prévention
Rosaceae	<i>Cotoneaster lacteus</i> W.W.Sm., 1917	Cotonéaster	Alerte		Alerte	Absente
Rosaceae	<i>Cotoneaster simonsii</i> Baker, 1869	Cotonéaster de Simons	Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Cotule Pied-de-corbeau, Corne de cerf	Prévention		Prévention	Prévention
Crassulaceae	<i>Cotyledon orbiculata</i> L., 1753	Nombril de venus, Oreille-de-cochon	Alerte		Alerte	Absente
Crassulaceae	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Orpin de Helms, Crassule	Prévention		Prévention	Prévention
Asteraceae	<i>Crepis bursifolia</i> L., 1753	Crépide à feuilles de capselle	Modérée		Modérée	Prévention
Convolvulaceae	<i>Cuscuta scandens</i> Brot., 1804	Cuscute volubile, Cuscute du Bident	Prévention		Prévention	Prévention
Cyperaceae	<i>Cyperus difformis</i> L., 1756	Souchet difforme	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Cyperaceae	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste	Majeure	Modérée	Majeure	Absente
Cyperaceae	<i>Cyperus glomeratus</i> L., 1756	Souchet aggloméré	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Cyperaceae	<i>Cyperus reflexus</i> Vahl, 1805	Souchet réfléchi	Alerte		Alerte	Absente
Dryopteridaceae	<i>Cyrtomium falcatum</i> (L.f.) C.Presl, 1836	Fougère-houx	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	<i>Cytisus striatus</i> (Hill) Rothm., 1944	Genêt strié, Cytise strié	Alerte		Alerte	Alerte
Poaceae	<i>Dasypyrum villosum</i> (L.) P.Candargy, 1901	Mosquitograss	Emergente		Alerte	Absente
Solanaceae	<i>Datura innoxia</i> Mill., 1768	Stramoine à grandes fleurs	Alerte		Alerte	Alerte
Solanaceae	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, <i>Datura officinale</i>	Modérée	Modérée	Modérée	Modérée
Solanaceae	<i>Datura wrightii</i> Regel, 1859		Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	<i>Delairea odorata</i> Lem., 1844	Lierre d'Allemagne	Emergente	Alerte	Emergente	Absente
Ebenaceae	<i>Diospyros lotus</i> L., 1753	Plaqueminier d'Europe, Plaqueminier d'Italie	Alerte		Alerte	Absente
Rosaceae	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke, 1888	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde	Emergente		Alerte	Absente
Amaranthaceae	<i>Dysphania pumilio</i> (R.Br.) Mosyakin & Clemants, 2002	Chénopode couché	Alerte		Alerte	Absente

Asteraceae	Eclipta prostrata (L.) L., 1771	Éclipte blanche	Alerte		Alerte	Absente
Hydrocharitaceae	Egeria densa Planch., 1849	Égéria, Élodée dense	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Poaceae	Ehrharta erecta Lam.		Alerte		Alerte	Absente
Pontederiaceae	Eichhornia crassipes (Mart.) Solms, 1883	Jacinthe d'eau	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Elaeagnaceae	Elaeagnus angustifolia L., 1753	Olivier de bohème, Arbre d'argent, Arbre de paradis	Emergente	Majeure	Emergente	Absente
Poaceae	Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	Éleusine des Indes	Alerte		Alerte	Absente
Asparagaceae	Elide asparagoides (L.) Kerguélen, 1993	Florists'-smilax	Emergente	Prévention	Emergente	Absente
Hydrocharitaceae	Elodea canadensis Michx., 1803	Élodée du Canada	Emergente	Emergente	Emergente	Emergente
Hydrocharitaceae	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites, Élodée de Nuttall	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Poaceae	Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees, 1841	Éragrostis en peigne, Éragrostide en peigne	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Eragrostis virescens C.Presl, 1830	Éragrostide verdissante	Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Modérée		Modérée	Modérée
Asteraceae	Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses	Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Erigeron karvinskianus DC., 1836	Vergerette de Karvinski	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Asteraceae	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Modérée		Modérée	Modérée
Myrtaceae	Eucalyptus camaldulensis Dehnh., 1832	Gommier des rivières	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Myrtaceae	Eucalyptus globulus Labill., 1800	Eucalyptus, Gommier bleu	Alerte		Alerte	Absente
Celastraceae	Euonymus japonicus L.f., 1780	Fusain du Japon	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Euphorbiaceae	Euphorbia davidii R.Subils, 1984		Modérée		Modérée	Prévention
Euphorbiaceae	Euphorbia glyptosperma Engelm., 1859	Euphorbe à graines entaillées	Modérée		Modérée	Modérée
Euphorbiaceae	Euphorbia humifusa Willd. ex Schltld., 1813	Euphorbe couchée	Modérée		Modérée	Modérée
Euphorbiaceae	Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée	Modérée		Modérée	Modérée
Euphorbiaceae	Euphorbia prostrata Aiton, 1789	Euphorbe prostrée	Modérée		Modérée	Modérée
Euphorbiaceae	Euphorbia serpens Kunth, 1817	Euphorbe rampante	Modérée		Modérée	Modérée
Polygonaceae	Fallopia aubertii (L.Henry) Holub, 1971	Renouée de Chine, Renouée de Boukhara	Emergente		Emergente	Prévention
Polygonaceae	Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	Vrillée de Bal'dzhuan, Renouée	Emergente	Emergente	Emergente	Emergente
Iridaceae	Freesia alba (G.L.Mey.) Grumbleton		Emergente		Emergente	Absente

Fabaceae	Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Asteraceae	Galinsoga parviflora Cav., 1795	Galinsoga à petites fleurs	Alerte		Alerte	Alerte
Asteraceae	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	Alerte		Alerte	Alerte
Onagraceae	Gaura lindheimeri Engelm. & A.Gray		Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Gazania rigens (L.) Gaertn., 1791	Gazania, Gazanie	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Fabaceae	Gleditsia triacanthos L., 1753	Févier d'Amérique	Alerte	Majeure	Alerte	Absente
Fabaceae	Glycyrrhiza glabra L., 1753	Réglisse sauvage, Réglisse glabre	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Apocynaceae	Gomphocarpus fruticosus (L.) R.Br., 1810	Gonphocarpe	Alerte		Alerte	Absente
Gunneraceae	Gunnera tinctoria (Molina) Mirb., 1805	Gunnéra du Chili	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Proteaceae	Hakea salicifolia (Vent.) B.L.Burttt, 1941		Emergente		Emergente	Absente
Proteaceae	Hakea sericea Schrad. & J.C.Wendl., 1798	Silky Hakea	Emergente	Prévention	Emergente	Absente
Asteraceae	Helianthus tuberosus L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie	Majeure	Emergente	Modérée	Modérée
Asteraceae	Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	Hélianthe vivace	Majeure		Modérée	Modérée
Boraginaceae	Heliotropium curassavicum L., 1753	Héliotrope de Curaçao	Alerte		Alerte	Absente
Asphodelaceae	Hemerocallis fulva (L.) L., 1762	Hémérocalle fauve	Alerte		Alerte	Alerte
Apiaceae	Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi	Emergente	Emergente	Emergente	Alerte
Apiaceae	Heracleum persicum Desf. ex Fisch., 1841	Berce de Perse	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
	Heracleum sosnowskyi Manden., 1944		Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Pontederiaceae	Heteranthera limosa (Sw.) Willd., 1801	Hétéranthère des marais	Emergente	Alerte	Emergente	Absente
Pontederiaceae	Heteranthera reniformis Ruiz & Pav., 1798	Hétéranthère réniforme	Emergente	Alerte	Emergente	Absente
Cannabaceae	Humulus japonicus Siebold & Zucc., 1846		Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Araliaceae	Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782	Hydrocotyle fausse renoncule, Hydrocotyle à feuilles de Renoncule	Prévention		Prévention	Prévention
Brassicaceae	Iberis semperflorens L., 1753	Ibérís toujours fleuri	Alerte		Alerte	Absente
Balsaminaceae	Impatiens balfourii Hook.f., 1903	Impatiens de Balfour, Impatiens des jardins	Emergente	Modérée	Emergente	Emergente
Balsaminaceae	Impatiens capensis Meerb., 1775	Balsamine du Cap	Alerte	Prévention	Prévention	Alerte

Balsaminaceae	Impatiens glandulifera Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Alerte	Emergente	Alerte	Emergente
Balsaminaceae	Impatiens parviflora DC., 1824	Balsamine à petites fleurs, Impatiente à petites fleurs	Alerte	Alerte	Alerte	Prévention
Convolvulaceae	Ipomoea indica (Burm.) Merr., 1917	Ipomée des Indes, Ipomée d'Inde	Alerte		Alerte	Absente
Juncaceae	Juncus tenuis Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	Alerte		Alerte	Alerte
Hydrocharitaceae	Lagarosiphon major (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon, Lagarosiphon élevé, Elodée crépue	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Verbenaceae	Lantana camara L., 1753		Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Lapsana communis subsp. intermedia (M.Bieb.) Hayek, 1931	Lapsane intermédiaire	Majeure		Alerte	Majeure
Fabaceae	Lathyrus incurvus (Roth) Willd., 1802		Alerte		Alerte	Absente
Lamiaceae	Lavandula dentata L.		Alerte		Alerte	Absente
Araceae	Lemna minuta Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Brassicaceae	Lepidium virginicum L., 1753	Passerage de Virginie	Alerte		Alerte	Absente
Oleaceae	Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	Troène luisant	Modérée	Alerte	Modérée	Prévention
Linderniaceae	Lindernia dubia (L.) Pennell, 1935	Lindernie fausse-gratiolle, Fausse Gratiolle	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Caprifoliaceae	Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	Majeure	Emergente	Majeure	Prévention
Onagraceae	Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie à grandes fleurs	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention
Onagraceae	Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante, Jussie	Majeure	Majeure	Majeure	Prévention
Fabaceae	Lupinus polyphyllus Lindl., 1827	Lupin à folioles nombreuses	Prévention	Absente	Prévention	Prévention
Araceae	Lysichiton americanus Hultén & H.St.John		Prévention		Prévention	Prévention
Berberidaceae	Mahonia aquifolium (Pursh) Nutt., 1818	Faux Houx	Alerte		Alerte	Alerte
Marsileaceae	Marsilea drummondii A.Braun, 1852		Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Modérée		Alerte	Modérée
Fabaceae	Medicago arborea L., 1753	Luzerne en arbre	Majeure	Alerte	Majeure	Absente
	Microstegium vimineum (Trin.) A. Camus		Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Scrophulariaceae	Mimulus guttatus Fisch. ex DC., 1813	Mimule tacheté	Emergente		Prévention	Emergente
Haloragaceae	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle aquatique, Myriophylle du Brésil, Millefeuille aquatique	Emergente	Emergente	Emergente	Prévention

Haloragaceae	Myriophyllum heterophyllum Michx		Prévention		Prévention	Prévention
Hydrocharitaceae	Najas gracillima (A. Braun ex Engelm.) Magnus, 1870	Naïade	Alerte		Alerte	Absente
Hydrocharitaceae	Najas indica (Willd.) Cham.		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Nassella neesiana (Trin. & Rupr.) Barkworth, 1990	Stipe de Nees	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Poaceae	Nassella tenuissima (Trin.) Barkworth		Alerte		Alerte	Absente
Solanaceae	Nicotiana glauca Graham, 1828	Tabac glauque	Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Amaryllidaceae	Nothoscordum borbonicum Kunth, 1843	Ail inodore, Ail odorant	Modérée		Modérée	Absente
Onagraceae	Oenothera biennis L., 1753		Modérée		Modérée	Modérée
Onagraceae	Oenothera glazioviana Micheli, 1875	Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou	Modérée	Alerte	Modérée	Modérée
Onagraceae	Oenothera parviflora L., 1759	Onagre à petites fleurs, Onagre muriquée	Modérée	Alerte	Modérée	Modérée
Onagraceae	Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rosée	Alerte		Alerte	Absente
Onagraceae	Oenothera villosa Thunb., 1794	Onagre à feuilles de saule	Modérée	Alerte	Modérée	Modérée
Cactaceae	Opuntia engelmannii Salm-Dyck ex Engelm., 1850		Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Cactaceae	Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie, Figuier d'Inde	Majeure	Alerte	Majeure	Absente
Cactaceae	Opuntia imbricata (Haw.) DC., 1828		Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Cactaceae	Opuntia monacantha (Willd. ex Schltdl.) Haw., 1819	Common Pricklypear	Alerte		Alerte	Absente
Cactaceae	Opuntia rosea DC.		Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Cactaceae	Opuntia stricta (Haw.) Haw., 1812	Oponce	Majeure	Emergente	Majeure	Absente
Oxalidaceae	Oxalis articulata Savigny, 1798	Oxalis articulé	Modérée		Modérée	Absente
Oxalidaceae	Oxalis pes-caprae L., 1753	Oxalis pied-de-chèvre	Majeure	Alerte	Majeure	Absente
Poaceae	Panicum capillare L., 1753	Panic capillaire	Modérée		Modérée	Alerte
Poaceae	Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Panicum hillmannii Chase, 1934	Panic de Hillman	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Panicum miliaceum L., 1753	Panic faux-millet	Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Paraserianthes lophantha (Willd.) I.C. Nielsen, 1983	Cape Wattle	Emergente		Emergente	Absente
Asteraceae	Parthenium hysterophorus L., 1753	Parthénium matricaire, Absinthe marron	Prévention	Prévention	Prévention	Absente

Vitaceae	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Modérée	Modérée	Modérée	Alerte
Poaceae	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	Modérée	Majeure	Modérée	Prévention
Poaceae	Paspalum distichum L., 1759	Paspale à deux épis	Majeure	Majeure	Majeure	Absente
Passifloraceae	Passiflora caerulea L., 1753	Passiflore, Fruit de la passion, Grenadille	Alerte	Alerte	Alerte	Absente
Poaceae	Pennisetum clandestinum C.F. Hochstetter ex E. Chiovenda		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Pennisetum villosum R.Br. ex Fresen., 1837	Pennisetum hérissé	Alerte	Prévention	Alerte	Absente
Apocynaceae	Periploca graeca L., 1753	Bourreau-des-arbres	Emergente	Emergente	Emergente	Absente
Polygonaceae	Persicaria polystachya (C.F.W.Meissn.) H.Gross, 1913	Renouée à épis nombreux	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Asteraceae	Petasites pyrenaicus (L.) G.López, 1986	Pétasite odorant, Hélio trope d'hiver	Emergente		Emergente	Absente
Arecaceae	Phoenix canariensis hort. ex Chabaud, 1882	Dattier, Palmier des Canaries	Alerte		Alerte	Absente
Verbenaceae	Phyla filiformis (Schrad.) Meikle, 1985	Erba-Luigia americana	Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Poaceae	Phyllostachys aurea Carrière ex Rivière & C. Rivière		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Phyllostachys bambusoides Siebold & Zucc., 1843		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Phyllostachys flexuosa Rivière & C. Rivière		Prévention	Alerte	Prévention	Absente
Poaceae	Phyllostachys mitis Rivière & C.Rivière, 1878		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Phyllostachys nigra (Lodd. ex Lindl.) Munro, 1868		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Phyllostachys viridiglaucescens Rivière & C.Rivière, 1878		Alerte		Alerte	Absente
Phytolaccaceae	Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Modérée	Modérée	Modérée	Prévention
Lentibulariaceae	Pinguicula hirtiflora Ten.		Emergente		Emergente	Prévention
Pinaceae	Pinus nigra Arnold subsp. nigra	Pin noir d'Autriche	Modérée		Modérée	Modérée
Araceae	Pistia stratiotes L., 1753		Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Pittosporaceae	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Arbre des Hottentots	Modérée	Alerte	Modérée	Absente
Platanaceae	Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane d'Espagne	Modérée		Modérée	Modérée
Cupressaceae	Platycladus orientalis (L.) Franco, 1949	Thuja d'Orient	Alerte		Alerte	Alerte

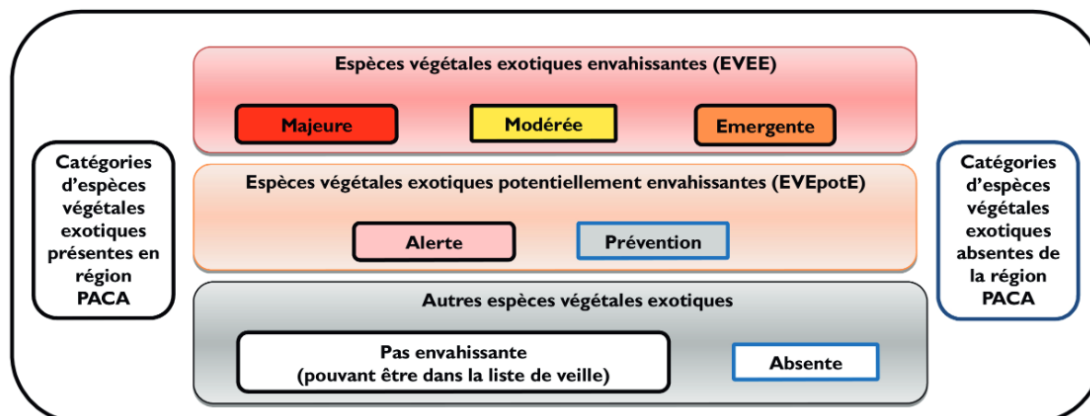
Polygalaceae	Polygala myrtifolia L., 1753	Polygala à feuilles de Myrte, Polygala à feuilles de Myrte	Alerte		Alerte	Absente
	Polygonum perfoliatum (L.) H. Gross, 1919		Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Rosaceae	Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Alerte		Alerte	Absente
Rosaceae	Prunus serotina Ehrh., 1788	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne	Alerte	Prévention	Alerte	Prévention
Pteridaceae	Pteris nipponica W.C.Shieh, 1966		Emergente		Alerte	Absente
Pteridaceae	Pteris vittata L., 1753	Ptéris rubané, Fougère à feuilles longues	Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Ptilostemon gnaphaloides (Cirillo) Soják, 1962		Alerte		Alerte	Absente
Fabaceae	Pueraria montana var. lobata (Willd.) Maesen & S.M.Almeida ex Sanjappa & Predeep, 1992	Nepalem, Vigne japonaise, Kudzu	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
Rosaceae	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent	Modérée	Modérée	Modérée	Alerte
Polygonaceae	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Emergente	Majeure	Emergente	Majeure
Polygonaceae	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sakhaline	Emergente	Emergente	Emergente	Majeure
Polygonaceae	Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	Emergente	Emergente	Emergente	Majeure
Ericaceae	Rhododendron ponticum L., 1762	Rhododendron des parcs, Rhododendron pontique, Rhododendron de la mer Noire	Prévention	Alerte	Prévention	Prévention
Anacardiaceae	Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	Alerte		Alerte	Alerte
Fabaceae	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
Rosaceae	Rosa rugosa Thunb., 1784	Rosier rugueux	Alerte	Prévention	Alerte	Pas envahissante
Rosaceae	Rubus armeniacus Focke, 1874		Alerte	Prévention	Alerte	Prévention
Asteraceae	Rudbeckia laciniata L., 1753	Rudbeckie lacinié, Rudbeckie découpée	Prévention		Prévention	Prévention
Polygonaceae	Rumex cristatus DC., 1813	Patience à crêtes, Rumex à crêtes	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Saccharum spontaneum L., 1771	Canne à sucre fourragère	Prévention	Emergente	Prévention	Prévention
Alismataceae	Sagittaria latifolia Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles, Sagittaire obtuse	Alerte	Prévention	Alerte	Absente
Solanaceae	Salpichroa organifolia (Lam.) Baill., 1888	Muguet des pampas	Emergente	Emergente	Emergente	Absente
Salviniaceae	Salvinia molesta D.S. Mitchell	Salvinie géante	Prévention		Prévention	Prévention
Asteraceae	Senecio angulatus L.f., 1782	Séneçon anguleux	Emergente	Alerte	Emergente	Absente

Asteraceae	Senecio deltoideus Less., 1832		Emergente	Prévention	Emergente	Absente
Asteraceae	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	Modérée	Majeure	Modérée	Alerte
Fabaceae	Sesbania punicea (Cav.) Benth., 1859	Flamboyant d'Hyères	Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Setaria italica (L.) P.Beauv., 1812		Alerte		Alerte	Absente
Poaceae	Setaria parviflora (Poir.) Kerguélen, 1987	Sétaire à petites fleurs	Alerte		Alerte	Absente
Cucurbitaceae	Sicyos angulata L., 1753	Sicyos anguleux, Concombre anguleux	Emergente	Alerte	Emergente	Absente
Solanaceae	Solanum chenopodioides Lam., 1794	Morelle faux chénopode, Morelle sublobée	Modérée	Alerte	Modérée	Absente
Solanaceae	Solanum elaeagnifolium Cav., 1795	Morelle à feuilles de chalef	Prévention	Emergente	Prévention	Absente
Asteraceae	Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	Alerte	Alerte	Alerte	Prévention
Asteraceae	Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Majeure	Alerte	Majeure	Majeure
Poaceae	Sorghum halepense (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba	Modérée	Modérée	Modérée	Modérée
Poaceae	Spartina alterniflora Loisel., 1807	Spartine à feuilles alternes	Prévention		Prévention	Prévention
Poaceae	Spartina anglica C.E.Hubb., 1978		Prévention		Prévention	Prévention
Rosaceae	Spiraea douglasii Hook., 1832	Spirée de Douglas	Prévention		Prévention	Prévention
Poaceae	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Emergente	Modérée	Emergente	Absente
Poaceae	Sporobolus vaginiflorus (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	Sporobole engainé	Emergente		Prévention	Emergente
Poaceae	Stenotaphrum secundatum (Walter) Kuntze, 1891	Sténotaphrum	Emergente		Emergente	Absente
Caprifoliaceae	Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	Alerte		Alerte	Absente
Asteraceae	Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	Prévention	Absente	Prévention	Prévention
Asteraceae	Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995		Modérée	Majeure	Modérée	Absente
Asteraceae	Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995 (=Aster salignus Willd., S. lanceolatum (Willd.) G. L. Nesom x S. novii-belgii (L.) G. L. Nesom)	Aster à feuilles de Saule	Majeure	Emergente	Majeure	Emergente
Asteraceae	Tagetes minuta L., 1753	Tagète des décombres	Alerte		Alerte	Absente
Tamaricaceae	Tamarix parviflora DC., 1828	Tamaris à petites fleurs	Alerte		Alerte	Absente

Tamaricaceae	Tamarix ramosissima Ledeb., 1829	Tamaris très ramifié	Alerte	Emergente	Alerte	Absente
Campanulaceae	Trachelium caeruleum L., 1753	Trachélium bleu	Alerte		Alerte	Absente
Commelinaceae	Tradescantia fluminensis Vell., 1829	Éphémère de Rio	Alerte		Alerte	Absente
Tropaeolaceae	Tropaeolum majus L., 1753	Grande capucine, Capucine à grandes fleurs	Alerte		Alerte	Absente
Plantaginaceae	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Modérée		Modérée	Modérée
Vitaceae	Vitis labrusca L., 1753	Vigne américaine, Vigne framboisier, Vigne des chats	Alerte		Absente	Prévention
Vitaceae	Vitis rupestris Scheele, 1848	Vigne des rochers	Modérée		Modérée	Absente
Vitaceae	Vitis vulpina L., 1753	Vigne à feuilles cordées	Emergente	Prévention	Emergente	Absente
Namaceae	Wigandia caracasana Kunth, 1819	Caracus Wigandia	Emergente		Emergente	Absente
Asteraceae	Xanthium orientale L., 1763	Lampourde à gros fruits	Modérée	Majeure	Modérée	Absente
Asteraceae	Xanthium spinosum L., 1753	Lampourde épineuse	Modérée		Modérée	Prévention
Asparagaceae	Yucca filamentosa L., 1753	Yucca	Alerte		Alerte	Absente
Asparagaceae	Yucca gloriosa L., 1753	Yucca	Modérée	Majeure	Modérée	Absente
Araceae	Zantedeschia aethiopica (L.) Spreng., 1826	Richarde	Alerte		Alerte	Absente

Une typologie des catégories et leur définition sont présentées dans les tableaux ci-après.

Les différentes catégories d'espèces végétales exotiques



Typologie et définition des différentes catégories d'EVEE et eVEpotE

Couleur associée	Catégories	Définitions	Statuts
	Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
	Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
	Emergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
	Alerte	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
	Prévention	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	

* dans territoire géographiquement proche et à climat similaire